



Rapport Annuel 2012

SANTE

BIOLOGIE

IMAGERIE

Medasys accompagne la Performance,
la Qualité et l'Innovation des
Etablissements de Santé

Sommaire

1.	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	1
2.	RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	2
2.1	ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2012	2
2.2	COMPTES CONSOLIDES	3
2.2.1	Résultats consolidés	3
2.2.2	Etat de la situation financière consolidé	3
2.3	COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA	3
2.3.1	Compte de résultat	3
2.3.2	Bilan	3
2.3.3	Délais de paiement des fournisseurs	4
2.3.4	Dividendes	4
2.3.5	Inventaire des valeurs mobilières	4
2.3.6	Affectation du résultat de Medasys S.A.	4
2.3.7	Résultats des cinq derniers exercices	4
2.4	COMPTES ANNUELS DES FILIALES	5
2.5	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	5
2.6	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
2.7	RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE	5
2.8	RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	6
2.9	FACTEURS DE RISQUES	7
2.10	CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE	8
2.10.1	Répartition du capital et droits de vote	8
2.10.2	Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2012	8
2.10.3	Marché des titres de la société	9
2.10.4	Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions	10
2.10.5	Délégation en matière d'augmentation de capital	11
2.11	GOUVERNANCE	11
2.11.1	Composition des organes de direction, de surveillance et d'administration	11
2.11.2	Fonctionnement des organes de direction, de surveillance et d'administration	12
2.11.3	Intérêts des dirigeants	12
2.11.4	Schémas d'intéressement du personnel	13
2.11.5	Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants	13
2.12	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	14
2.13	CONVENTIONS REGLEMENTEES	14
2.14	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	14
2.15	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	14



3.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2013	15
3.1	RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	15
4.	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012	18
4.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	18
4.2	ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	18
4.3	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	19
4.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	20
4.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	21
4.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	22
4.6.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	22
4.6.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	22
4.6.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	28
4.6.4	<i>Facteurs de risques</i>	29
4.6.5	<i>Informations sectorielles</i>	30
4.6.6	<i>Notes relatives à l'état du résultat global consolidé</i>	31
4.6.7	<i>Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée</i>	33
4.6.8	<i>Données sociales</i>	42
4.6.9	<i>Transactions avec les parties liées</i>	42
4.6.10	<i>Autres informations</i>	43
4.6.11	<i>Événements postérieurs à la clôture</i>	44
4.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	45
5.	ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	48
5.1	BILAN	48
5.2	COMPTE DE RESULTAT	49
5.3	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	50
5.3.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	50
5.3.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	50
5.3.3	<i>Facteurs de risques</i>	53
5.3.4	<i>Filiales et participations</i>	54
5.3.5	<i>Notes sur le bilan</i>	55
5.3.6	<i>Notes sur le compte de résultat</i>	59
5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	66
5.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	68
5.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	72
5.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	75

1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

Si l'année 2011 a marqué le début d'une nouvelle ère pour Medasys, l'année 2012 s'inscrit comme l'année de la consolidation du point de vue de l'organisation et de la concrétisation de projets et développements majeurs. Ces deux éléments sont les fruits d'une gestion rigoureuse et d'une poursuite conséquente de la vision établie. C'est ainsi que le Groupe Medasys a conclu son redressement par un résultat net positif et une croissance à périmètre constant du chiffre d'affaire de 23.8%.

Un bon bilan

C'est avec reconnaissance et satisfaction que le Conseil de surveillance a pris acte du travail du Directoire et de toutes les équipes qui ont réussi à gérer tant la structure des coûts que le développement de produits et services qui ajouteront de la valeur pour les clients actuels, mais aussi futurs. Et ce pour des produits et services compatibles à large échelle et avec une orientation à l'International – afin de matérialiser davantage le potentiel à l'étranger et à travers le cross-selling avec son partenaire industriel NoemaLife.

De Grands projets réalisés en un temps record

Medasys a remporté au cours de l'année 2012 un contrat majeur en mode SaaS avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier. En trois mois, DxCare a été déployé sur un premier site avec succès. Au cours de l'année 2012, un second CHU a également choisi la solution DxCare. Le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy a opté pour le logiciel DxCare pour la gestion du Dossier Patient.

D'importants contrats en mode SaaS entrent dans la phase profitable

Le déploiement des contrats SaaS a nécessité des besoins de financement considérable en 2011 et également en 2012, pesant ainsi sur la trésorerie du Groupe. Ces contrats entreront au cours de l'année 2013 dans une phase positive au niveau des flux de trésorerie permettant ainsi de générer des revenus récurrent pour le Groupe au même titre que la maintenance.

La vision de l'export se concrétise

Après deux années d'efforts commerciaux en Afrique du Nord, Medasys a remporté son premier contrat significatif en Algérie qui est un marché à fort potentiel pour le Groupe.

Compte tenu de cette capacité de développement, Medasys, en partenariat avec le Groupe Hasnaoui, a décidé de créer fin 2012 une filiale de type Joint venture en Algérie.

L'export sera une des clés du succès de l'année 2013 avec les premières retombées positives du cross-selling avec NoemaLife.

Nomination d'un commissaire aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Sfeco & Fiducia Audit arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée. En remplacement, nous vous proposons de nommer le cabinet Cabinet Acthéos en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices.

Par ailleurs, le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Gilbert Metoudi arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée. En remplacement, nous vous proposons de nommer Antoine Genuyt en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien

Florence Hofmann

Présidente du Conseil de surveillance

Le 13 mars 2013



2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

2.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

L'année 2012 a été riche en événements et activités pour le Groupe.

Medasys a remporté un contrat majeur avec le **Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier**. Ce dernier a retenu l'offre en mode SaaS (Software-as-a-Service) de Medasys, qui représente plus de 25 millions d'euros HT sur 10 ans. Le périmètre de l'offre comprend DxCare®, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également l'imagerie avec DxImage.

Par ailleurs, les **Hospices Civils de Lyon** ont retenu le RIS (Radiology Information System) de Medasys, ce qui représente un marché de 500 k€ HT hors maintenance, pouvant atteindre 700 k€ HT avec l'affermissement d'une tranche conditionnelle de 200 k€.

Au cours de l'exercice Medasys s'est significativement investi dans de **nouvelles solutions innovantes**. **DxCare eWhiteboard**, console de pilotage des unités de soins et **DxCare eMobile**, dossier patient mobile, sont le fruit du rapprochement avec NoemaLife et des propres développements de Medasys. Toujours dans une optique d'optimisation de la performance et de l'efficacité de l'activité des établissements de santé, Medasys a développé une nouvelle solution indépendante de facturation des actes et prestations au fil de l'eau (**DxBilling**), un nouvel outil de connectivité pour la collecte des paramètres vitaux (**DxSma**) et un module d'aide à la décision au sein des chemins cliniques, **DxCare Decision Tree**.

Dans le domaine des **marchés militaires**, Medasys a rejoint le GICAT (Groupement des Industries Françaises de Défense Terrestres) en vue de dynamiser son développement sur les marchés militaires nationaux et étrangers. Dans ce cadre, Medasys a participé au Salon International Défense et Sécurité Terrestre, Eurosatory, qui s'est tenu du 11 au 15 juin 2012 à Paris.

L'exercice 2012 a également été marqué par un nouveau partenariat avec l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) dans le cadre du **projet scientifique RAVEL**. Ce dernier vise la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques pour renforcer la qualité et la sécurisation des soins par une

meilleure connaissance par les professionnels de l'état de santé des patients. Pour Medasys, ce projet financé à 45% par l'Agence Nationale de la Recherche porte sur un montant de 521 k€ et permettra de **conforter l'avance de son Système d'Information Clinique DxCare** en matière de concepts médicaux et de sémantique et de travailler avec les meilleurs laboratoires français pour mettre au point des outils toujours plus ergonomiques pour les professionnels de santé. Medasys participera également à la création d'un infocentre médical, enjeu très important dans les prochaines années pour les établissements de soins. Le projet RAVEL vient renforcer la coopération entre Medasys et Vidal, déjà partenaires du projet européen PSIP, avec des perspectives attendues dans le domaine de la génération d'alertes pour les professionnels de soins. Le projet RAVEL a démarré en janvier 2012 pour une durée de 3 ans. Coordonné par l'Université de Rennes, il est mené en partenariat avec les Universités de Bordeaux et de Rouen, le CNRS et l'industriel Vidal.

En octobre 2012, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy a également choisi la solution DxCare® pour la gestion du Dossier Patient dans le cadre d'un appel d'offres dont le montant est proche de 2,5 millions d'euros HT sur 5 ans. Avec la fusion entre le CHU et la maternité régionale prévue en 2014, ce nouveau pôle sera constitué de 2000 lits, dont 200 en maternité.

Le 16 décembre 2012, Medasys a remporté son premier marché significatif à l'export avec la signature d'un contrat de 1 345 k€ avec l'Etablissement Hospitalier Universitaire d'Oran, établissement clé en Algérie. Ce programme prévoit la mise en place d'un système d'information complet auprès de quatre services pilotes sur une période de 12 mois. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne.

BSA

La première tranche des BSA est arrivée à échéance le 16 janvier 2013. De janvier 2012 à janvier 2013, 366 080 BSA (1) ont été présentés à Caceis pour obtenir 36 608 actions nouvelles. Le versement correspondant est intervenu le 29 janvier 2013 pour 23 359,59 euros.



2.2 COMPTES CONSOLIDES

2.2.1 RESULTATS CONSOLIDES

(€'000)	31.12.2012 (12 mois)	31.12.2011 (12 mois)	31.12.2010 (12 mois)
Chiffre d'affaires	25 337	20 469	17 957
Marge brute	87%	88%	85%
Résultat opérationnel courant	867	<2 207>	<3 294>
Dépréciation du Goodwill	<37>	-	<880>
Résultat opérationnel	830	<2 207>	<4 174>
Résultat net des activités cédées et abandonnées	0	<92>	<3 511>
Résultat net revenant au Groupe	507	<2 746>	<8 799>

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2012 s'établit à 25 337 k€ contre 20 469 k€ en 2011 correspondant à une progression par rapport à 2011 de 23,8 % à périmètre constant.

Le résultat opérationnel est de 867 k€ en 2012 à comparer à <2 207> k€ en 2011.

Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à 507 k€ au 31 décembre 2012 contre <2 746> k€ au 31 décembre 2011.

2.2.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

(€'000)	Actif	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Actif non courant		16 689	18 332	16 595
dont Immobilisations		6 868	7 411	7 919
dont Ecarts d'acquisition		5 798	5 835	5 835
Actif courant		17 253	18 040	13 829
dont Trésorerie		1 427	6 627	2 072
Total		33 942	36 372	30 424

(€'000)	Passif	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres		12 757	12 360	8 523
dont Résultat		507	-2 746	-8 789
Passif non courant		4 841	8 291	3 903
Passif courant		16 344	15 721	17 998
dont Dette financ. <1 an		3 747	4 749	6 075
Total		33 942	36 372	30 424

La diminution de l'actif non courant au 31 décembre 2012 est principalement due au crédit d'impôt recherche. Les nouvelles dispositions de la Loi de finance rectificative 2012 permettent en effet à Medasys de demander son remboursement anticipé dès l'année 2013.

La forte diminution du passif non courant provient notamment des dettes financières à plus d'un an. Dans le cadre de l'accord de conciliation, les crédits spots de 800 k€ bénéficiaient d'un engagement de maintien des lignes sur 18 mois. Au 31 décembre 2012 et compte tenu du terme de l'accord de conciliation en juin 2013, ces crédits spots sont à nouveau assimilés à des dettes court-terme comptabilisées en dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2012, la dette en principal de Medasys S.A. liée au moratoire accordé en septembre 2011 par les établissements bancaires et la Commission des Chefs des Services Financiers s'établit à 582 k€ contre 2 016 k€ au 31 décembre 2011.

A fin décembre 2012, la trésorerie du Groupe ressort à 1 427 k€ contre 6 627 k€ au 31 décembre 2011.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice 2012 présentés ci-dessus.

2.3 COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA

2.3.1 COMPTE DE RESULTAT

(€'000)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires	21 695	16 322	13 352
Total des produits d'exploitation	25 099	20 214	18 171
Achats consommés	206	246	374
Autres achats et charges externes	6 898	5 839	5 621
Impôts	622	493	376
Charges de personnel	13 858	13 602	11 687
Dotations aux amort. et provisions	4 444	4 222	4 024
Résultat d'exploitation	<929>	<4 188>	<3 911>
Résultat financier	<279>	<309>	<4 087>
Résultat courant avant impôts	<1 208>	<4 497>	<7 998>
Résultat exceptionnel	<117>	164	<830>
Impôt sur les bénéfices	1 093	1 484	1 763
Résultat net	<232>	<2 849>	<7 065>

Le chiffre d'affaires de Medasys SA est de 21 695 k€ en 2012 contre 16 322 k€ en 2011 soit une progression de 33 % liée à l'avancement des nouveaux projets dont celui du CHU de Montpellier.

Les produits d'exploitation de 25 099 k€ comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 216 k€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 6 898 k€ en 2012 contre 5 839 k€ en 2011. La variation de 1 059 k€ résulte principalement de l'augmentation des prestations de services sous-traitées au titre des projets pour 1 036 k€, des locations pour 260 k€ et de la diminution des honoraires pour 345 k€.

Après constatation d'une dotation aux amortissements de 4 444 k€, la perte d'exploitation s'établit à 929 k€ par rapport à une perte de 4 188 k€ en 2011.

Le résultat financier 2012 s'élève à <279> k€. Il était de <309> k€ en 2011.

Le résultat net au 31 décembre 2012 dégage une perte de 232 k€ à comparer à une perte de 2 849 k€ à fin décembre 2011.

2.3.2 BILAN

(€'000)	Actif	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Actif immobilisé		11 912	12 869	13 919
Stocks et en-cours		29	34	37
Clients & autres créances		17 653	11 326	8 646
Disponibilités		1 209	6 308	1 326
Comptes de régularisation		339	305	260
Total		31 142	30 842	24 188

(€'000)	Passif	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Capitaux propres		13 643	13 713	10 462
Avances conditionnées		167	167	167
Provisions		223	266	291
Dettes financières		2 916	2 806	3 352
Fournisseurs		2 771	2 754	3 289
Dettes fiscales et sociales		7 180	6 284	5 007
Autres dettes		3 943	4 293	1 105
Comptes de régularisation		299	559	515
Total		31 142	30 842	24 188

Il n'a pas été enregistré de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2012.



2.3.3 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	1 841	903	583	188	167
Factures non parvenues	859	0	0	0	859
Effets à payer	71	0	31	40	0
Total 2012	2 771	903	614	228	1 026
Total 2011	2 754	737	536	228	1 253
Total 2010	3 289	1 555	857	225	652

2.3.4 DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende et autres revenus n'ont été distribués.

2.3.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 5.3.6.6.1 comptes annuels du présent rapport.

2.3.6 AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDASYS S.A.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice 2012 qui viennent d'être présentés ci-dessus. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice 2012 s'élevant à 231 765,55 euros en totalité au compte report à nouveau.

2.3.7 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

€'000	2008	2009	2010	2011	2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	4 000	4 000	4 000	7 273	7 273 (1)
Nombre d'actions ordinaires	13 983 115	13 983 115	13 983 115	25 423 328	25 423 328 (1)
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options	2 090 000			2 524 562	2 524 562 (1)
Opérations et résultats, effectifs					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 670	14 733	13 352	16 322	21 695
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 565	3 756	<996>	<448>	3 108
Impôt sur les bénéfices	<1 425>	<1 723>	<1 763>	<1 484>	<1 093>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	1 622	3 243	7 832	3 885	4 433
Résultat net	1 368	2 237	<7 065>	<2 849>	<232>
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats des opérations par action (€)					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,21	0,39	0,05	0,04	0,17
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	0,10	0,16	<0,51>	<0,11>	<0,01>
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen (en nb. de salariés)	119	134	141	175	181
Masse salariale	6 163	7 179	8 324	9 469	9 618
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	2 710	3 022	3 363	4 134	4 240

(1) Au 31.12.2012, Le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions hors conversion des BSA en actions dont le nombre s'établit à 10 390 au 31 décembre 2012. L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.



2.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES

Medasys (Japon)

Le chiffre d'affaires de Medasys Japon s'établit à 84 MJPY fin décembre 2012. Il était de 136 MJPY à fin décembre 2011. Cette baisse de 38 % est due à l'arrêt de la distribution de certains matériels non stratégiques pour le Groupe. La structure de Medasys Japon a été redimensionnée en conséquence fin décembre 2012 avec le départ de 8 salariés. Compte tenu des frais de restructuration de 23 MJPY, le résultat net de Medasys Japon s'établit à fin décembre 2012 à <43> MJPY, Il était de <13> MJPY fin décembre 2011.

Mega-Bus

Avec un chiffre d'affaires en recul de 14 %, le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2012 s'établit à 162 k€ contre 346 k€ à fin décembre 2011. Compte tenu d'une provision pour charges exceptionnelles de 68 k€ et d'une charge d'impôt de 28 k€, le bénéfice net ressort à 70 k€.

Mexys (Belgique)

A fin décembre 2012, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 531 k€ pour un bénéfice d'exploitation de 173 k€.

Medasys (Belgique)

Medasys Belgique sprl a été dissoute le 23 août 2012. Il n'y a eu aucune activité sur cette filiale depuis la cession de son fonds de commerce à Mexys SA, le 29 octobre 2009.

2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent dans ses comptes annuels sont énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Participations	12690	12710	14596
Créances rattachées à des participations	4041	3921	4559
Créances clients et comptes rattachés	272	639	219
Dettes rattachées à des participations	91	-	535
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202	153	832
Achats d'immobilisation	0	232	0
Achats de marchandises	135	116	47
Achats et autres charges externes	295	398	1445
Chiffre d'affaires	498	1123	283
Produits financiers	7	628	19
Charges financières	1	176	14

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Créances financières	11		
Créances clients et comptes rattachés	51	365	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99		
Achats et autres charges externes	189		
Chiffre d'affaires	31	365	
Produits financiers	13		

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction explicités au paragraphe 2.11.3.

- Les autres transactions

(€'000)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Honoraires de Conseil	18	5	

2.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR) correspondant, s'élèvent à 3 480 k€ à comparer à 3 801 k€ en 2011. Le CIR dégagé au titre des dépenses 2012 s'établit à 1 263 k€, à comparer à 1 484 k€ en 2011. Le montant rapporté au compte de résultat en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 579 k€ en 2012 contre 1 657 k€ en 2011. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 352 k€ contre 2 102 k€ en 2011.

2.7 RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE

Emploi

En équivalent temps plein (ETP), l'effectif du Groupe en 2012 est constant par rapport à celui de 2011.

(en nombre de salariés)	2012	2011	2010
Hommes	162	162	198
Femmes	62	63	56
Total	224	225	254

(en nombre de salariés)	2012	2011	2010
Cadres	184	175	197
Non cadres	40	50	57
Total	224	225	254

Au plan géographique et par filiale, cet effectif se décompose comme suit :

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Mexys SA Belgique	TOTAL
Cadres	160	21	2	1	184
Non cadres	21		10	9	40
Total	181	21	12	10	224

Parmi les mouvements de l'année 2012, le Groupe a embauché 22 collaborateurs et a procédé à 13 licenciements dont 8 salariés de Medasys Japon en décembre 2012 pour des raisons économiques.

Au 31 décembre 2012, la moyenne d'âge des salariés du Groupe est d'environ 41 ans et l'ancienneté moyenne proche de 9 ans.

Les salaires ont été gelés en 2012. Cet effort exceptionnel demandé aux salariés en 2012 a contribué au retour à l'équilibre du Groupe dès l'année 2012. Le total des rémunérations brutes versées en 2012 n'a ainsi progressé que de 0,5% passant de 11 389 k€ en 2011 à 11 452 k€ en 2012.



Organisation du temps de travail/Temps partiels/Heures Supplémentaires et sous-traitance

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de notre accord RTT.

Au niveau du Groupe, 10 collaborateurs sont employés à temps partiel choisi, soit environ 4,5 % des effectifs.

Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs, aussi bien durant une période déterminée, comme le congé parental, que pour une durée indéterminée.

Le taux d'absentéisme a été de 3,52 % sur 2012. Il n'avait pas été mesuré les années précédentes.

En 2012, le Groupe a eu recours à la sous-traitance pour faire face notamment à des surcharges ponctuelles de travail sur deux sites « client ». Cette surcharge a représenté en moyenne 9 équivalents temps plein sur 2012.

Relations sociales

Medasys SA dispose d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il est composé de 3 membres et est élu pour une durée de 2 ans.

Medasys SA dispose par ailleurs d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) composée de 6 titulaires « cadres », 6 suppléants « cadres », 1 titulaire « non-cadres » et 1 suppléant « non-cadres ». Ces titulaires sont nommés pour une durée de 4 ans. La DUP s'est réuni régulièrement tous les mois au cours de l'année 2012. Il n'y a pas eu en 2012 de réunion exceptionnelle.

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue social avec les institutions représentatives du personnel.

C'est dans cet esprit, qu'en 2012, Medasys a constitué un comité « Be Green » en charge de sujets environnementaux, basé sur le volontariat.

Par ailleurs, trois salariés ont bénéficié, à leur demande, sur 2012 du dispositif de notre Accord Senior qui avait été mis en place en 2010 au niveau de Medasys SA. Cet accord doit faire l'objet d'un renouvellement au cours de l'année 2013 afin d'intégrer notamment, les nouvelles dispositions réglementaires.

L'accord de participation de Medasys SA a été revu au cours de l'année 2012 afin de prendre en compte les nouvelles mesures légales, comprenant la mise en place d'un Plan Epargne Entreprise.

Medasys SA verse au titre du budget « œuvre sociale » un montant annuel légal correspondant à 0,20% de la masse salariale. Un montant identique est versé au titre du budget de fonctionnement.

Santé Sécurité

Un état des lieux a été réalisé par Medasys concernant les risques propres à son activité.

Au regard de l'activité itinérante de certaines populations de collaborateurs, une attention particulière est portée sur le risque routier. Le Groupe va mettre en place des actions au cours de l'année 2013 afin de limiter ce risque.

Medasys n'a enregistré aucun accident du travail au cours de l'année 2012. En revanche, Medasys a enregistré 3 accidents de trajets sur cette même année.

Une étude réalisée par AExpertise, le 10 juillet 2012, a permis de démontrer qu'il n'y avait aucun risque lié aux ondes électromagnétiques émises par l'antenne « orange » se situant à proximité de nos bureaux.

En 2012, Medasys SA a confié à Swisslife la gestion des contrats de « prévoyance » et de « frais de santé ». Le contrat « frais de santé » a été harmonisé et étendu à l'ensemble des collaborateurs français du Groupe.

Formation

En 2012, le nombre d'heures consacré à la formation s'établit à 1 623 heures à comparer aux 2 035 heures de l'année 2011. Cette baisse est due à la diminution des formations internes effectuées au cours de l'exercice 2012. Les formations externes 2012 ont principalement été axées sur l'anglais compte tenu du développement du Groupe à l'international.

En 2012, les formations accordées dans le cadre du DIF ont représenté 296 heures.

Au 31 décembre, le DIF représentait un crédit total de 12 524 heures.

Egalité de traitement – Non discrimination – Responsabilité Sociale

Un plan d'action a été engagé en 2012 concernant l'égalité professionnelle Homme-Femme.

Medasys a soutenu financièrement des structures protégées et/ou adaptées valorisant l'emploi des travailleurs handicapés, dont les « Ateliers de Castille ».

Medasys veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination dans les différentes juridictions dans lesquelles le Groupe emploie des collaborateurs.

Les Principes de responsabilité sociale de l'entreprise ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

Autres thématiques sociétales

Compte tenu de l'activité et de l'implantation géographique du Groupe Medasys, les impacts en matière de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas significatifs.

Au vue de la taille du Groupe et de sa localisation principale sur le sol français, Medasys n'a pas engagé d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme ou d'action visant à lutter contre le travail forcé ou contre le travail des enfants.

2.8 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Risques industriels et liés à l'environnement

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités.

- Une grande partie de ses actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur les plans industriels et environnementaux ;
- Aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau,



ni ne répond aux critères de la directive SEVESO ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement) ;

- Le Groupe n'estime pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme ;
- Les activités de Medasys n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité, et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptibles de gêner le voisinage. En outre le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2012. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans les comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Responsabilité environnementale

Malgré le faible impact environnemental de son activité, le Groupe a néanmoins décidé d'agir sur ses activités internes grâce à une politique environnementale qui suit trois principes d'action majeurs :

- Réduire sa consommation d'eau ;
- Diminuer sa consommation d'électricité ;
- Maîtriser ses déchets ;
- Réduire le nombre de déplacements professionnels ;

Une politique de sensibilisation du personnel a été engagée avec la mise à disposition d'une boîte à idée « Green » et la diffusion trimestrielle d'une « Green Letter ». Sur la base du volontariat, Medasys a constitué une équipe de salariés afin de mener à bien un certain nombre d'actions environnementales tel que le recyclage des cartouches d'encre et la réduction de la consommation de papier.

L'AFNOR a certifié conforme à la norme ISO 14001 v 2004 le système de management environnemental de Medasys. Conduit fin septembre, l'audit a permis d'établir que le système de management environnemental mis en place par Medasys répondait à l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 v 2004.

La démarche eco-environnementale initiée par Medasys en octobre 2011 a permis de fixer plusieurs objectifs et des indicateurs ont été mis en place afin de mesurer les progrès accomplis concernant la consommation d'eau, d'électricité et de papiers.

Les premiers résultats issus de ce reporting environnemental seront connus fin 2013.

Le recyclage du matériel informatique est généralement assuré par des entreprises ou associations respectant les normes environnementales locales en vigueur pour ce qui concerne le traitement des déchets électroniques.

Compte tenu de la nature des achats constitués principalement par des prestations intellectuelles et leur faible

part dans notre coût des ventes, Medasys n'a pas intégré dans sa politique d'achat de critères environnementaux.

2.9 FACTEURS DE RISQUES

Exposition au risque de liquidité

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Au 31 décembre 2012, Medasys S.A. a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation ainsi que les termes de l'accord de la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers).

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	173 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	270 k€	2,65%	1,35%	4,00%

Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès de différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

Risque de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

Risque lié à l'environnement économique

Les effets de la crise financière n'ont que peu affecté le Groupe jusqu'à présent. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au

retrait de la Banque Dexia, pourrait entraîner de fortes tensions sur la trésorerie de ces établissements.

Risque environnemental

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

2.10 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE

2.10.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions hors conversion des BSA en actions dont le nombre s'établit à 10 390 au 31 décembre 2012.

L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a supprimé les dispositions relatives aux actions à droit de vote double.

A la connaissance de la société, l'actionariat de Medasys au 31 décembre 2012 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	11 440 213	44,98%	11 440 213	45,32%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,42%	1 633 000	6,47%
Management	722 859	2,84%	722 859	2,86%
Salariés	107 949	0,42%	107 949	0,43%
Sous-total	13 904 021	54,67%	13 904 021	55,08%
Turenne Capital	1 386 118	5,45%	1 386 118	5,49%
Hitachi Medical Corp. (1)	1 130 843	4,45%	1 130 843	4,48%
Public	8 821 956	34,69%	8 821 956	34,95%
Actions propres détenues par Medasys	190 780	0,75%		
Total	25 433 718	100,00%	25 242 938	100,00%

(1) Le 16 janvier 2013, Hitachi Medical Corp. a informé Medasys de la cession de l'intégralité de sa participation au capital de Medasys.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

2.10.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2012.

2.10.3 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Volumes traités

<i>Transactions</i>			<i>Fiche technique</i>	
	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)	Mnémonique	MED
Synthèse 2010	5 388 867	6 615 528	Code Euroclear	5262
Synthèse 2011	6 285 844	5 588 167	Code ISIN	FR0000052623
Janvier	392 159	221 670	Code Reuter	MDSY.PA
Février	589 282	401 500	Code Bloomberg	MED FP
Mars	366 583	264 350	Code Datastream	F.MDS
Avril	180 946	116 610		
Mai	84 223	48 320	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Juin	46 084	25 840		Compartiment C
Juillet	102 954	53 030		
Août	84 019	39 640	Catégorie	Continu non SRD
Septembre	88 698	39 370	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Octobre	221 052	100 380	Eligibilité au PEA	Oui
Novembre	905 005	518 130		
Décembre	1 433 567	779 180	Capital au 13 mars 2013	7 283 518,49 €
Synthèse 2012	4 494 572	2 608 020	Nombre de titres ordinaires	25 459 936
			Capitalisation au 13 mars 2013	15 021 362 €
Janvier 2013	1 621 517	892 347		
Février 2013	302 911	160 729	Cours de clôture au 13 mars 2013 :	0,59 €

Evolution du cours de l'action Medasys sur l'année 2012 en euro



Source : Euronext

Conditions d'attribution et d'émission des BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a décidé de l'attribution et de l'émission des BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nombre de BSA émis :	6 355 832 BSA 1 6 355 832 BSA 2 12 711 664 BSA 3 Ces BSA ont été émis gratuitement sur la base des soldes d'actionnaires du 20 décembre 2011, à raison de, respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues.
Cotation des BSA	Les BSA sont cotés depuis le 17 janvier 2012 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existe des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3.
Droit à souscription d'actions nouvelles	Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.
Prix d'exercice des BSA	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA	1 622 262,05 euros.
Période d'exercice des BSA	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission.
Jouissance des BSA	Jouissance courante.
Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN : FR0000052623).
Garantie	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Le nombre de BSA exercé au 31 décembre 2012 est de 103 390 bons représentant 10 390 actions.

L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

2.10.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a autorisé le Directoire pour une période de dix huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 3 euros et le montant maximal du programme à 7 626 996 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens y compris par transfert de blocs à l'exception des mécanismes optionnelles ou instruments dérivés.

Au 31 décembre 2012, Medasys S.A. détient 190 780 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 130 619 titres pour une valeur de 70 500 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2012, Medasys S.A. a acquis 337 593 actions à un cours moyen de 0,58 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 304 974 actions à un cours moyen de 0,60 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 18 k€ et un mali de cession de 17 k€. Au 31 décembre 2012, les 190 780 titres autodétenus représentent 0,75% du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2012. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 111 375 €. Les actions autodétenues représentent une valeur nominale de 54 582,16 €.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 3 mai 2012 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.



Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 3 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 7 630 113 euros.

2.10.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 avait donné pour 26 mois une délégation au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette délégation n'a pas été utilisée à ce jour.

2.11 GOUVERNANCE

2.11.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2011 a nommé le Conseil de surveillance.

Au 31 décembre 2012, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société		Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Mlle HOFMANN Florence	29/06/10	14/11/17	Présidente du conseil de surveillance	(1)	Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG	Administrateur de Triviumsoft SA	Membre du C.A. MMS AG
M. CORBANI Andrea	14/11/11	14/11/17	Vice-Président du conseil de surveillance	(2)	Membre du C.A. NoemaLife	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl
M. SERRA Francesco	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(3)	Vice-Président du C.A. NoemaLife jusqu'au 27 avril 2012. Président du C.A. et Administrateur Délégué de NoemaLife depuis le 27 avril 2012.	Membre du C.A. de Domedica Srl Membre du C.A. de Cofimp	Membre du C.A. de Domedica Srl
M. TOTH Paolo	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance		Président du C.A. NoemaLife jusqu'au 27 avril 2012. Membre du C.A. NoemaLife depuis le 27 avril 2012.		
Monsieur SERAFINO Pierre	29/06/10	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(4)	Président GEA PT	Directeur Général GEA PE	

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

Monsieur P. Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président.

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2013 de modifier l'article 14 des statuts relatif au Conseil de surveillance afin de prévoir une règle statutaire relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance précisant que :

« Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. »



Directoire

Le Conseil de surveillance du 14 novembre 2011 avait décidé de porter à cinq le nombre des membres du Directoire et a nommé les membres du directoire ci-après et présents au 31 décembre 2012 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
Monsieur VAILLANT Frédéric*	29/06/10	14/11/15	Président du directoire	Président Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	Président : MegaBus, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
Monsieur BOULIER Jean-Paul*	29/06/10	14/11/15	Membre du directoire		Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
Madame SIGNIFREDI Cristina	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire	Membre du C.A. NoemaLife	Président du C.A. de Praezision Life Srl - Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H-Elite Srl, MTT Pro Srl - Président du C.A. de Solinfo Srl, Luft Srl et ConnexaLife Srl - Directeur Unique de Ghenos Srl (jusqu'au 11 mai 2012)	Président du C.A. de Praezision Life Srl Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H-Elite Srl, MTT Pro Srl, Directeur Unique de Ghenos Srl - Président du CA de Solinfo Srl, Luft Srl et ConnexaLife Srl
Monsieur BUDINI Marco	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire	Senior Director of "Corporate Strategic Development Division" in NoemaLife S.p.A.	Directeur Unique de NoemaLife Gmbh Membre du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de NoemaLife UK	Directeur Unique de NoemaLife Gmbh Membre du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de NoemaLife UK
Monsieur GRANDI Andrea (en remplacement de Monsieur Fioritti)	18/10/12	14/11/15	Membre du directoire	Executive in charge	Président du C.A. de MTT Pro Srl - Membre du CA de ConnexaLife Srl	Président du C.A. de MTT Pro Srl - Membre du CA de ConnexaLife Srl

* Groupe Medasys

2.11.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2012, le Conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises, le 9 mars, le 22 mai, le 30 juillet et le 18 octobre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 75 % au cours de l'exercice 2012.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2012, il s'est réuni 1 fois, le 22 mai 2012.

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino, ce dernier étant membre indépendant. Monsieur Francesco Serra et Monsieur Pierre Serafino ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée. En 2012, le comité d'audit s'est réuni 2 fois, le 9 mars 2012 et le 30 juillet 2012.

2.11.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

2.11.3.1 REMUNERATION

Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2012. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2012	2011	2010
			<i>Du 29 juin 2010 au 31 décembre 2010</i>
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	178 244 €	162 153 €	80 000 €
Rémunération variable	58 220 €	40 000 €	
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	119 620 €	110 391 €	52 500 €
Rémunération variable	14 950 €	10 000 €	
Jean-Marie Lucani, Président du Directoire			
Rémunération fixe			105 001 €
Rémunération variable			117 375 €
Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur exécutif			
Rémunération perçue au titre du mandat			2 744 €
Rémunération fixe perçue au titre du contrat de travail			120 835 €
Rémunération variable liée au contrat de travail			32 500 €
Indemnités liées à la cessation du contrat de travail			239 712 €
Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance,			
Jetons de présence			9 600 €
Missions confiées par le Conseil de surveillance			30 000 €

Autres engagements et avantages

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat.

2.11.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D' ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2012, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

2.11.4 SCHEMAS D' INTERESSEMENT DU PERSONNEL

2.11.4.1 CONTRAT D' INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la clôture de l'exercice 2012, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

2.11.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Personne concernée	Andrea Corbani
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membres du Conseil de Surveillance
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre d'actions acquises	60 261
Acquisitions d'instruments financiers : Prix moyen pondéré	0,5425 €
Montant total de l'augmentation de capital :	32 694,25 euros

2.11.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2012, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.



2.12 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

Sfeco & Fiducia Audit,
représenté par Eric Thivind
98, avenue de Villiers, 75017 - Paris
Date de nomination : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2012

PricewaterhouseCoopers Audit,
représenté par Daniel Fesson
63, rue de Villiers, 92208 – Neuilly s/Seine Cedex
Date de nomination : 30 septembre 2011
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Commissaires aux Comptes suppléants

Gilbert Metoudi
50, rue de Picpus, 75012 – Paris
Date de nomination : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Yves Nicolas
63, rue de Villiers, 92208 – Neuilly s/Seine Cedex
Date de nomination : 30 septembre 2011
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Honoraires des Commissaires aux comptes

€'000	Sfeco & Fiducia Audit			Price waterhouse Coopers			Deloitte & Associés		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	49	104	82	72	129		-	40	101
Total	49	104	82	72	129	0	0	40	101

2.13 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

2.14 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours du premier trimestre 2013, les Hôpitaux du Bassin de Thau ont retenu la solution DxCare, permettant ainsi à Medasys de gagner des parts de marché en région Sud. Ce marché d'environ 1 million HT regroupe les Hôpitaux de Sète, Agde, Marseillan et Vias. Découpé en deux phases, le projet démarrera avec le déploiement de DxCare en mode big bang avec une mise en production prévue au cours du second semestre 2013.

2.15 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2012 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gif-sur-Yvette, le 13 mars 2013

Frédéric Vaillant
Président du Directoire



3. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2013

3.1 RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 231 765,55 euros.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 507 338 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 suivante :

Origine

- Perte de l'exercice	<231 765,55> €
- Report à nouveau	<5 280 755,57> €

Affectation

- Report à nouveau	<5 512 521,12> €
--------------------	------------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation et/ou ratification de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve et/ou ratifie les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Nomination du Cabinet Acthéos, en remplacement du cabinet Sfec & Fiducia Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée Générale nomme le Cabinet Acthéos en remplacement du cabinet Sfec & Fiducia Audit, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Cabinet Acthéos, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution - Nomination de Monsieur Antoine Genuyt, en remplacement de Monsieur Gilbert Metoudi aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Antoine Genuyt en remplacement de Monsieur Gilbert Metoudi, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution - Confirmation de la nomination de Monsieur Andrea Corbani, en qualité de membre du Conseil de surveillance

Sous réserve de l'approbation de la douzième résolution, l'Assemblée Générale décide de nommer à nouveau Monsieur Andrea Corbani en qualité de membre du Conseil de surveillance et confirme la durée de son mandat initial. Son nouveau mandat venant ainsi à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Convention réglementée concernant Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire;

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conditions de performance définies par le conseil de surveillance dans sa séance du 13 mars 2013, relatif aux indemnités susceptibles d'être dues par NoemaLife aux membres du directoire à la cessation de leurs fonctions, en conformité avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

Neuvième résolution - Convention réglementée concernant Monsieur Jean-Paul Boulrier, Membre du directoire;

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conditions de performance définies par le Conseil de surveillance dans sa séance du 13 mars 2013, relatif aux indemnités susceptibles d'être dues par NoemaLife aux membres du directoire à la cessation de leurs fonctions, en conformité avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

Dixième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions

dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 3 mai 2012 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 3 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 7 637 979 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les

conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :**Onzième résolution - Modification de l'article 9 des statuts afin de diminuer le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- De modifier le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires afin de l'aligner sur celui prévu pour les seuils légaux ;

- De modifier, en conséquence, l'alinéa 1 de l'article 9 des statuts « *Franchissement de seuil* » comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus de 2% du capital de la société, doit l'informer, par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de quatre jours de Bourse, avant clôture, à compter du franchissement de ce seuil, du nombre total d'actions que celle-ci possède et de l'indication du pourcentage du capital que ce nombre représente. Il en est de même lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure au seuil prévu ci-dessus. »

Douzième résolution - Modification de l'article 14 des statuts relatif au Conseil de surveillance afin de prévoir une règle statutaire relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- De prévoir une règle statutaire concernant la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance ;

- De rajouter, en conséquence, l'alinéa suivant après le troisième alinéa l'article 14 des statuts « *Conseil de surveillance* », le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. »

Treizième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

**Comptes
Consolidés du
Groupe Medasys
2012**

4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

4.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
		(12 mois)		(12 mois)		(12 mois)	
	§						
	Chiffre d'affaires 4.6.5.1	25 337	100%	20 469	100%	17 957	100%
	Coûts des ventes	<3 175>	-13%	<2 468>	-12%	<2 743>	-15%
	Marge brute	22 162	87%	18 001	88%	15 215	85%
	Autres produits ordinaires 4.6.6.1	68	-	268	1%	99	1%
	Autres charges d'exploitation 4.6.6.2	<4 518>	-18%	<4 583>	-22%	<4 130>	-23%
	Impôts et taxes	<655>	-3%	<537>	-3%	<452>	-3%
	Charges de personnel 4.6.6.3	<12 889>	-51%	<12 585>	-61%	<11 313>	-63%
	Autres charges opérationnelles courantes	<176>	-1%	-	-	<15>	-
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions 4.6.6.4	<3 125>	-12%	<2 771>	-14%	<2 698>	-15%
	Résultat opérationnel courant	867	3%	<2 207>	-11%	<3 294>	-18%
	Dépréciation du Goodwill 4.6.7.1	<37>	-	-	-	<880>	-5%
	Résultat opérationnel	830	3%	<2 207>	-11%	<4 174>	-23%
	Produits financiers 4.6.6.5	78	-	95	-	62	-
	Charges financières 4.6.6.5	<391>	-2%	<441>	-2%	<435>	-2%
	Résultat financier 4.6.6.5	<313>	-1%	<346>	-2%	<373>	-2%
	Résultat avant impôts	517	2%	<2 553>	-12%	<4 547>	-25%
	Charges d'impôt 4.6.6.6.1	<10>	-	<95>	-	<729>	-4%
	Résultat net des activités poursuivies	507	2%	<2 648>	-13%	<5 277>	-29%
	Résultat net des activités cédées et abandonnées	-	-	<92>	-	<3 511>	-20%
	Résultat net de l'ensemble consolidé	507	2%	<2 740>	-13%	<8 788>	-49%
	Part revenant aux minoritaires	-	-	6	-	11	-
	Résultat net revenant au Groupe	507	2%	<2 746>	-13%	<8 799>	-49%
	Résultat de base des activités poursuivies par action (en €)	0,02		<0,17>		<0,38>	
	Résultat dilué des activités poursuivies par action (en €)	0,02		<0,15>		<0,38>	
	Résultat de base des activités cédées et abandonnées par action (en €)	0,00		<0,01>		<0,25>	
	Résultat dilué des activités cédées et abandonnées par action (en €)	0,00		<0,01>		<0,25>	
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €) 4.6.6.7	0,02		<0,18>		<0,64>	
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €) 4.6.6.7	0,02		<0,15>		<0,64>	

4.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Résultat net de l'ensemble consolidé	507	<2 740>	<8 788>
	Variation des écarts actuariels 4.6.6.8.1	<147>		<20>
	Variation des instruments de couverture			38
	Variation de la différence de conversion	51	<12>	
	Résultat global de l'ensemble consolidé	411	<2 752>	<8 770>
	Résultat global revenant aux minoritaires		6	15
	Résultat global revenant au groupe	411	<2 758>	<8 785>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	
ACTIF					
	§				
	Ecarts d'acquisition	4.6.7.1	5 798	5 835	5 835
	Immobilisations incorporelles	4.6.7.2	5 609	6 184	6 547
	Immobilisations corporelles	4.6.7.3	437	541	696
	Immobilisations financières	4.6.7.4	822	686	676
	Actif immobilisé		12 666	13 246	13 754
	Impôts différés actifs	4.6.7.5	40	23	116
	Créances à + d'un an	4.6.7.6	3 983	5 063	2 725
	Total actif non courant		16 689	18 332	16 595
	Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295		
	Stocks et en-cours	4.6.7.8	197	331	235
	Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 961	9 836	8 716
	Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 002	883	2 489
	Charges constatées d'avance	4.6.7.13	371	363	317
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	6 627	2 072
	Total actif courant		17 253	18 040	13 829
	Total de l'actif		33 942	36 372	30 424
PASSIF					
	Capital	4.6.7.15	7 273	7 273	4 000
	Primes		5 301	5 301	1 947
	Réserves		<388>	1 486	10 242
	Ecarts de conversion		64	13	25
	Résultats en cours d'affectation			1 033	1 033
	Résultat de l'exercice		507	<2 746>	<8 789>
	Capitaux propres part du Groupe		12 757	12 360	8 458
	Intérêts minoritaires				65
	Total capitaux propres		12 757	12 360	8 523
	Provisions pour acquisition de titres				10
	Provisions pour risques et charges	4.6.7.16	286	264	324
	Provision pour retraite	4.6.7.17	962	758	707
	Impôts différés passifs				59
	Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	2 898	2 554
	Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.19		118	
	Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	3 019	4 253	249
	Total passif non courant		4 841	8 291	3 903
	Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	4 749	6 075
	Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	2 757	3 068	3 410
	Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	9 562	7 419	8 011
	Produits constatés d'avance	4.6.7.26	278	485	502
	Total passif courant		16 344	15 721	17 998
	Total du passif		33 942	36 372	30 424

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	§	31.12.2012 (12 mois)	31.12.2011 (12 mois)	31.12.2010 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		507	<2 740>	<8 778>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions 4.6.6.4		3 191	2 718	5 990
Charges d'intérêts financiers 4.6.6.5		297	441	388
Charges (produits) d'impôts 4.6.6.6.1		10	95	787
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif		317		60
Résultat net des activités cédées et abandonnées			92	
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		4 322	606	<1 553>
Coût de l'endettement financier		<334>	<411>	<294>
Impôt payé 4.6.6.6.1		<28>	<2>	<65>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		3 960	193	<1 912>
Variation des stocks et encours		43	<96>	60
Variation des créances clients et comptes rattachés		<3 422>	<3 458>	2 064
Variation des autres créances		290	1 653	<38>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		<430>	<224>	994
Variation des autres dettes		695	3 336	275
Variation calculée du besoin en fonds de roulement		<2 824>	1 211	3 356
Variation de la trésorerie issue de l'activité		1 136	1 404	1 444
Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche		<2 554>	<2 041>	<2 582>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles 4.6.7.2		<13>	<300>	<49>
Acquisitions d'immobilisations corporelles 4.6.7.3		<93>	<124>	<329>
Acquisitions d'immobilisations financières 4.6.7.4		<159>	<62>	<211>
Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur 4.6.7.7		<472>		
Encaissements sur immobilisations		236	123	222
Flux net de trésorerie des activités cédées et abandonnées			<92>	
Variation de la trésorerie issue des investissements		<3 055>	<2 496>	<2 949>
Remboursements d'emprunts		<1 027>	<336>	<275>
Souscriptions d'emprunts			111	
Augmentation de capital			7 300	
Frais d'augmentation de capital imputés à la prime d'émission			<673>	
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		<14>	66	<17>
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle			<33>	<21>
Variation des financements à court terme		<2 298>	<748>	<2 817>
Variation de la trésorerie issue du financement		<3 339>	5 687	<3 130>
Incidence des variations de change et divers		58	<40>	<8>
Variation nette de la trésorerie		<5 200>	4 555	<4 643>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		6 627	2 072	6 715
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture 4.6.7.14		1 427	6 627	2 072
Décomposition de la variation de trésorerie		<5 200>	4 555	<4 643>

Pour rappel, en 2011, compte tenu du caractère non significatif des éléments de trésorerie relatifs aux activités cédées et abandonnées, le tableau de flux de trésorerie n'avait pas été retraité au titre de l'exercice 2010.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€'000	Capital	Réserves liées au capital	Part du groupe Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.10	4 000	1 947	<146>	11 316	<9>	17 108	143	17 251
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<17>	<21>		<38>		<38>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				<8 789>		<8 789>	11	<8 778>
Variation des instruments de juste valeur				<20>		<20>		<20>
Variation de la différence de conversion					34	34	4	38
Résultat Global						<8 775>	15	<8 760>
Variation de périmètre				100		100	<93>	7
Capitaux propres au 31.12.10	4 000	1 947	<163>	2 586	25	8 395	65	8 460
Corrections d'erreur				63		63		63
Capitaux propres corrigés au 01.01.11	4 000	1 947	<163>	2 649	25	8 458	65	8 523
Variation de capital de la société consolidante	3 273	3 354				6 627		6 627
Opérations sur autocontrôle			66	<33>		33		33
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				<2 746>		<2 746>	6	<2 740>
Variation des instruments de juste valeur						0		0
Variation de la différence de conversion						<12>		<12>
Résultat Global						<2 758>	6	<2 752>
Variation de périmètre						0	<71>	<71>
Capitaux propres au 31.12.11	7 273	5 301	<97>	<130>	13	12 360	0	12 360
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<14>			<14>		<14>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				507		507		507
Variation des écarts actuariels				<147>		<147>		<147>
Variation de la différence de conversion						51		51
Résultat Global						411	0	411
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 31.12.12	7 273	5 301	<111>	230	64	12 757	0	12 757

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 13 mars 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2013.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est Espace Technologique de Saint Aubin, 91193 Gif sur Yvette France.

4.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Au cours du premier semestre 2012, le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier, après consultation, a retenu l'offre en mode SaaS (Software-as-a-Service) de Medasys. Ce contrat porte sur plus de 25 millions d'euros HT sur 10 ans. Le périmètre couvre, à la fois DxCare®, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également Dx Image avec l'imagerie. La solution de facturation et la gestion de laboratoires sont optionnelles.
- En octobre 2012, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy a également choisi la solution DxCare® pour la gestion du Dossier Patient dans le cadre d'un appel d'offres dont le montant est proche de 2,5 millions d'euros HT sur 5 ans. Avec la fusion entre CHU et la maternité régionale prévue en 2014, ce nouveau pôle sera constitué de 2000 lits, dont 200 en maternité.
- En décembre 2012, Medasys a remporté son premier marché significatif à l'export avec la signature d'un contrat de 1 345 k€ avec l'Etablissement Hospitalier Universitaire d'Oran, établissement clé en Algérie. Ce programme prévoit la mise en place d'un système d'information complet auprès de quatre services pilotes sur une période de 12 mois. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne.
- Medasys a signé, avec l'Agence Nationale pour la Recherche, la convention du projet RAVEL afin de permettre la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques et ainsi renforcer la qualité et la sécurisation des soins par une meilleure connaissance par les professionnels de l'état de santé des patients. Pour Medasys, le budget, financé à 45% par l'Agence Nationale de la Recherche, porte sur un montant de 521 k€ et permettra de conforter l'avance de son Système d'Information Clinique DxCare® en matière de concepts médicaux et de sémantique et de travailler avec les meilleurs laboratoires français pour mettre au point des outils toujours plus ergonomiques pour les professionnels de santé. Ce projet a démarré en janvier 2012 pour une durée de 3 ans.
- Medasys a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au titre des années 2009 et 2010. La proposition de rectification du 14 juin 2012, que nous avons acceptée, porte principalement sur un ajustement du taux de charges sociales retenu pour le calcul du crédit d'impôt recherche (CIR). L'impact de ce redressement s'établit à 43 289 € au titre de 2009 et à 70 082 € au titre de 2010. Conformément aux règles d'éligibilité des charges sociales retenues par le vérificateur pour les années contrôlées, le CIR 2011 a été diminué de 56 458 €.
- La filiale Belge, Medasys sprl, sans aucune activité depuis la cession de son fonds de commerce à Mexys SA, le 29 octobre 2009, a été dissoute le 23 août 2012.

4.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2012 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2012 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception :

- Pour la première fois, Medasys a décidé d'appliquer la recommandation n°2009-R-03 du conseil national de la comptabilité relative à la production d'actifs. En conséquence, les dépenses de recherche et développement activées initialement comptabilisées en charge sont extournées du compte de charge par le compte d'actif et n'apparaissent plus dans les autres revenus. Ce changement de présentation a également été opéré sur les exercices comparatifs.



Parmi les normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2012, il a notamment été appliqué les textes suivants :

- L'amendement IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – transfert d'actifs financiers »,
- l'amendement à IAS 12 « Impôt sur le résultat »

Ils n'ont pas eu d'incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2012 par les sociétés cotées européennes :

- l'amendement à IFRS 7 « Compensations d'actifs et de passifs financiers »,
- l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel »,
- l'amendement à IAS 27 « Etats financiers individuels »,
- l'amendement à IAS 28 « Participations dans les entités associées et joint-ventures »
- la norme IFRS 9, « Instruments financiers » (non adoptée par l'Union Européenne),
- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »,
- la norme IAS 32 « Présentation des instruments financiers » relative à la compensation d'actifs et de passifs financiers.

Le Groupe a anticipé l'application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » amendée. Cette adoption a eu un impact positif de 147 k€ sur le résultat, au 31 décembre 2012. Il résulte des écarts actuariels de la provision pour indemnités de départ à la retraite reconnus immédiatement dans les autres éléments du résultat global consolidé. Bien que cette norme soit d'application rétroactive, les exercices comparatifs n'ont pas été retraités en raison du caractère non significatif des impacts qui représentent 50 k€ pour 2011 et 6 k€ pour 2010.

Le Groupe n'a anticipé aucune autre norme à ce jour et aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Les rubriques « Autres produits ordinaires » et « Autres charges opérationnelles courantes » enregistrent des éléments inhabituels notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés,
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.



4.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

4.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

4.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.

4.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

4.6.2.2.1 GAINS ET PERTES DE CHANGES

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

4.6.2.2.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.



Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

4.6.2.2.4 DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent les écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. L'impact positif prévisionnel du crédit d'impôt recherche n'a pas été pris en compte au niveau des tests d'impairment. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 12 % en 2012. Il était également de 12 % en 2011 et de 10,50% en 2010. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2 % en 2012 et 2011 et 2,50% en 2010. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués. Une variation combinée de plus ou moins 1 point des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de perte de valeur.

Le taux de croissance au-delà de la période de référence s'élève à 2 % (identique au 31 décembre 2010 et 2011). Pour le test de dépréciation effectué à la clôture de l'exercice 2012, une diminution de 10 % du flux de trésorerie attendu en année terminale ne fait pas non plus apparaître de perte de valeur.

4.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.6.2.2.6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.6.2.2.7 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.8 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CREANCES

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service)
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.



- La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
- Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en conséquence comme une simple modalité de financement. Dans ce cas, le produit des concessions de licences est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Depuis le 22 décembre 2012, date de la signature d'un nouvel avenant, la quasi-totalité de risques et avantages liés aux créances étant transférée au factor, le Groupe déconsolide ces créances.

4.6.2.2.9 TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

4.6.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

4.6.2.2.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

4.6.2.2.13 PROVISION POUR RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

4.6.2.2.14 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.



4.6.2.2.15 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

4.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

4.6.2.2.15.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

4.6.2.2.16 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

4.6.2.2.17 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.18 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.



Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4.6.2.2.19 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

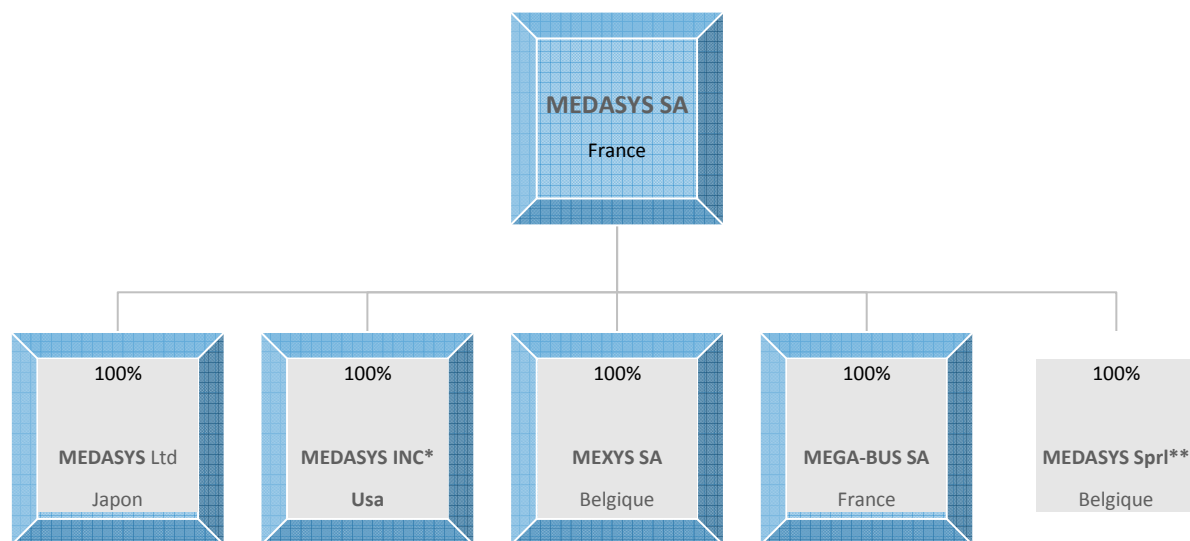
Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.20 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.6.3.1 ORGANIGRAMME



* en sommeil depuis l'exercice 2001

** sans activité depuis l'exercice 2010 et dissoute le 23 août 2012.

Suite à sa dissolution, le 23 août 2012, la filiale Belge Medasys Sprl a été sortie du périmètre de consolidation, sans impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2012.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont similaires à ceux du 31 décembre 2011.

4.6.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA, (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS Ltd, (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - sans activité
	MEGA-BUS SAS, (France)
	MEXYS SA, (Belgique)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes annuels des sociétés du Groupe sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2012		Situation nette au 31.12.12	Exercice 2011		Exercice 2010	
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Sociétés actives au 31.12.12								
Medasys SA	000'€	21 695	<232>	13 643	16 322	<2 849>	13 352	<7 065>
Medasys Ltd	Mio' JPY	84	<43>	<55>	136	<13>	160	<34>
Medasys Digital Systems * Inc.	000'US\$	-	-	<3 237>	-	-	-	-
Mega-Bus SAS	000'€	2 234	70	315	2 603	340	2 812	<90>
Mexys SA	000'€	1 531	82	564	1 369	78	1 228	<294>
Sociétés sorties du périmètre								
Noesis SA (1)	000'€	na	na	na	na	na	832	221
RT Consulting SAS (2)	000'€	na	na	na	1 049	<514>	2 138	<170>
SBO Conseil* SAS (2)	000'€	na	na	na	1 476	<139>	3 162	<27>
Medasys Digital Systems Sprl (3)	000' €	na	na	na	-	166	-	<15>

(1) cédée le 2 septembre 2011.

(2) dissoute le 30 décembre 2011.

(3) dissoute le 23 août 2012.

4.6.4 FACTEURS DE RISQUES

4.6.4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1er janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Au 31 décembre 2012, Medasys S.A. a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation ainsi que les termes de l'accord de la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers).

4.6.4.2 RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.6.4.3 RISQUE DE TAUX

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	173 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	270 k€	2,65%	1,35%	4,00%

4.6.4.4 RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

4.6.4.5 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.6.4.6 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.



4.6.4.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

4.6.4.8 RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Les effets de la crise financière n'ont que peu affecté le Groupe jusqu'à présent. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au retrait de la Banque Dexia, pourrait entraîner de fortes tensions sur la trésorerie de ces établissements.

4.6.5 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

4.6.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- par zones géographiques :

€'000	31.12.12		31.12.11		31.12.10	
France	23 202	91,6%	17 194	84,0%	14 566	81,1%
Europe	1 076	4,2%	1 870	9,1%	1 952	10,9%
Amérasie	1 059	4,2%	1 405	6,9%	1 439	8,0%
Total	25 337	100%	20 469	100%	17 957	100%

4.6.5.2 REPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	31.12.12		31.12.11		31.12.10	
France	834	164,5%	<2 750>	100,1%	<8 227>	93,6%
Europe	122	24,1%	123	-4,5%	<261>	3,0%
Amérasie	<449>	-88,6%	<119>	4,3%	<301>	3,4%
Total	507	100%	<2 746>	100%	<8 789>	100%

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

4.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

4.6.6.1 AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Subvention d'exploitation	25	208	9
Divers	43	60	90
Total	68	268	99

4.6.6.2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Eau et d'électricité	60	55	57
Fournitures administratives et petit matériel	53	68	93
Sous traitance administrative	46	0	0
Location mobilière ou immobilière	685	510	536
Entretiens et réparations	107	120	139
Assurances	103	78	81
Honoraires	987	1 287	630
Publicité	391	346	427
Transport	50	52	61
Frais postaux et de télécommunications	227	203	217
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 651	1 676	1 406
Services bancaires	97	78	103
Divers	61	111	381
Total	4 518	4 583	4 130

4.6.6.3 CHARGES DE PERSONNEL

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Salaires	11 452	11 389	10 992
Charges sociales	4 868	4 801	4 247
Total charges de personnel	16 320	16 190	15 239
Salaires liés à la production de recherche et développement	<2 334>	<2 452>	<2 671>
Charges sociales liées à la production de recherche et de développement	<1 097>	<1 153>	<1 255>
Charges de personnel liées à la production d'actif	<3 431>	<3 605>	<3 926>
Salaires nets	9 118	8 937	8 321
Charges sociales nettes	3 771	3 648	2 992
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	12 889	12 585	11 313

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 320 k€ à comparer à 16 190 k€ en 2011 à périmètre constant. L'accroissement des charges de personnel résulte de l'augmentation de charges non récurrentes pour 267 k€ en 2012 consécutive aux départs de salariés contre 145 k€ en 2011.

4.6.6.4 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 013	2 732	2 967
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	139	57	115
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<72>	<10>	<23>
Dotations aux provisions pour risques et charges	224	112	78
Reprises des provisions pour risques et charges	<179>	<120>	<439>
Dotations et reprises opérationnelles	3 125	2 771	2 698
Dépréciation du Goodwill	37	-	880
Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill	3 162	2 771	3 578
Dotations aux provisions pour risques et charges	33	-	62
Reprises des provisions pour risques et charges	<4>	<53>	-
Dotations et reprises financières	29	<53>	62
Total	3 191	2 718	3 640



4.6.6.5 RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Revenus des valeurs mobilières de placement	9	6	15
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	44	-	-
Gains de change	6	33	46
Reprises de provisions pour risques financiers	4	53	-
Autres produits financiers	15	3	1
Produits financiers	78	95	62
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	-	<15>	<94>
Intérêts financiers	<297>	<411>	<270>
Pertes de change	<61>	<15>	<6>
Autres charges financières	-	-	<3>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<33>	-	<62>
Charges financières	<391>	<441>	<435>
Total	<313>	<346>	<373>

4.6.6.6 IMPOT

Au 31 décembre 2012, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé à l'exception de ceux de Mega-Bus qui devrait dégager un résultat fiscal positif en 2013.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2012 s'élève à 12 868 k€.

4.6.6.6.1 DETAIL DE L'IMPOT

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Impôts sur les bénéfices	<27>	<2>	<2>
Impôts différés	17	<93>	<727>
Total	<10>	<95>	<729>

4.6.6.6.2 PREUVE DE L'IMPOT

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Résultat avant impôts	517	<2 553>	<4 538>
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	<178>	879	1 563
Effet des différences fiscales permanentes	<67>	669	<1 358>
Impact des différences fiscales temporaires	659	163	3
Reports déficitaires de l'exercice non activés	<405>	<1 806>	<1 660>
Reprise des reports déficitaires activés précédemment	-	-	723
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	10	<95>	<729>
Taux d'impôts réel	-1,93%	-3,72%	-16,06%

4.6.6.6.3 CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Etat, impôt sur les bénéfices	4	-	113
Crédit d'impôt recherche	1 238	1 459	1 770
Etat, TVA	.	439	522
Total créances	1 242	1 898	2 405
Etat, impôt sur les bénéfices	28	-	-
Etat, TVA	3 130	2 223	2 318
Etat, charges à payer	442	563	381
Total dettes	3 600	2 786	2 699



4.6.6.7 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 423 328	13 983 115	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<148 308>	<177 707>	<142 552>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	10 390	1 430 027	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 285 410	15 235 435	13 840 563
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	0,02	<0,18>	<0,64>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 285 410	15 235 435	13 840 563
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	2 531 942	2 542 332	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	27 817 352	17 777 767	13 840 563
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	0,02	<0,15>	<0,64>

Le nombre de BSA exercé au 31 décembre 2012 est de 103 390 bons représentant 10 390 actions.

L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

4.6.6.8 AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

4.6.6.8.1 VARIATION ACTUARIEL

Le Groupe a adopté par anticipation la nouvelle norme IAS 19 – avantage du personnel. En conséquence, au 31.12.2012, l'écart actuariel de la provision pour indemnité de retraite a été reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé et a impacté positivement le résultat de 147 k€.

4.6.7 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.6.7.1 ECARTS D'ACQUISITION

(€'000)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
au 31 décembre 2010	10 189	4 354	5 835
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions	<2 193>	<2 193>	0
Dépréciation			0
au 31 décembre 2011	7 996	2 161	5 835
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions			0
Dépréciation		37	<37>
au 31 décembre 2012	7 996	2 198	5 798

Les sociétés présentées correspondent à des UGT. Au 31 décembre 2012, une perte de valeur sur l'écart d'acquisition de Medasys Ltd. Japon a été constatée pour 37 k€.

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.11	Valeur Brute au 31.12.12	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.11	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.12	Valeur nette au 31.12.12
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37	0	37	0
Total	7 996	7 996	2 161	2 198	5 798

Les sociétés présentées correspondent à des UGT, au cours de l'exercice 2012, une perte de valeur sur l'écart d'acquisition de Medasys Ltd. Japon a été constatée pour 37 k€.



4.6.7.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.12
Frais de développement	9 421	11 113	2 377	<110>	<2>	413	13 791
Concessions et droits similaires	871	1 145	13	<260>			898
Autres immobilisations incorporelles	2 810	2 798					2 798
Total brut	13 102	15 056	2 390	<370>		413	17 487
€'000	31.12.10	31.12.11	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres	31.12.12
Frais de développement	4 469	6 393	2 352	<7>		236	8 974
Concessions et droits similaires	662	698	42	<42>			698
Autres immobilisations incorporelles	1 424	1 781	425				2 206
Total amort. et dépréciations	6 555	8 872	2 819	<49>		236	11 878
Total net	6 547	6 184					5 609

En 2012, la cession de 260 k€ de concessions et droits assimilés correspond à hauteur de 244 k€ la sortie d'une licence destinée à un site client qui ne sera pas mis en production.

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR) correspondant, s'élèvent à 3 480 k€ à comparer à 3 801 k€ en 2011.

Le CIR dégagé au titre des dépenses 2012 s'établit à 1 263 k€ à comparer à 1 484 k€ en 2011. Le montant de la dotation aux amortissements correspondant rapporté au compte de résultat est de 1 579 k€ en 2012 contre 1 657 k€ en 2011. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 352 k€ contre 2 102 k€ en 2011.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 798 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 425 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

4.6.7.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	107	117		<15>	<13>		89
Autres immobilisations corporelles	1 853	1 789	62	<26>		31	1 856
Total brut	2 148	2 094	62	<41>	<13>	31	2 133
€'000	31.12.10	31.12.11	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Total amortissements	1 452	1 553	194	<39>	<12>		1 696
Total net	696	541					437

(1) La colonne « Autres » correspond pour 31 k€ au reclassement de l'acquisition d'immobilisations corporelles antérieurement enregistrée à tort en immobilisation financière.

4.6.7.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Prêts	201	223	40			38	301
Dépôts et cautionnements	484	473	120	<32>	<4>	<31>	526
Total brut	685	696	160	<32>		7	827
€'000	31.12.10	31.12.11	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Total dépréciation	9	10			<4>	<1>	5
Total net	676	686					822

(1) La colonne « Autres » correspond pour 31 k€ au reclassement au poste d'immobilisations corporelles et pour 38 k€ à l'actualisation des prêts.

4.6.7.5 IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COURANTS

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Différences temporelles	1	2	1
Retraitements consolidés	39	16	3
Déficits fiscaux	0	5	112
Total	40	23	116

L'avantage de l'actif d'impôt différé de 40 k€ est celui de la filiale Mega-Bus.

Au 31 décembre 2012, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2012 s'élève à 12 868 k€.



4.6.7.6 CREANCES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients, factures à établir	3859	3517	2704
Clients douteux	206	284	174
Créances et crédits d'impôts	-	1 459	-
Débiteurs divers	96	47	-
Total brut	4 161	5 307	2 878
Provision pour dépréciation	178	244	153
Total net	3 983	5 063	2 725

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

En novembre 2011, date de l'entrée du Groupe NoemaLife dans le capital de Medasys S.A., cette dernière a perdu le statut de PME communautaire permettant le remboursement anticipé de la créance du crédit d'impôt recherche (CIR). Néanmoins, les critères n'étant plus satisfaits depuis moins de deux ans, la créance du CIR de l'exercice 2011 a été remboursée le 30 juillet 2012.

Les nouvelles dispositions de la loi de finance a permis le classement de La créance de CIR au titre de l'exercice 2012 dans les actifs courants.

4.6.7.7 ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.12
Valeurs mobilières de placement nanties	-	-	472	<177>			295
Total	-	-	472	<177>	-	-	295

4.6.7.8 STOCKS ET EN-COURS

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Stock de marchandises	363	406	305
Total brut	363	406	305
Provision pour dépréciation	166	75	70
Total net	197	331	235

4.6.7.9 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients	2 496	4 270	3 776
Clients douteux	233	193	79
Créances cédées en affacturage	420	3 280	3 406
Factures à établir	9 998	2 245	1 524
Total brut	13 147	9 988	8 785
Provision pour dépréciation	186	152	69
Total net	12 961	9 836	8 716

En raison de la signature d'un nouvel avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés. En conséquence, seules les factures cédées en affacturage antérieurement à la date d'effet de l'avenant et non réglées à la date d'établissement des états financiers sont réintégrées au poste clients et au poste dettes financières.

4.6.7.10 BALANCE AGEE DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
60 jours	2 784	7 456	7 257
60 à 120 jours	99	266	245
> 120 jours	13 965	5 671	3 939
Total net	16 848	13 393	11 441



4.6.7.11 ECHEANCIER DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ECHUES

(€'000)	Echu à la cloture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2012	1 593	1 010	223	360
au 31.12.2011	1 537	1 259	13	265
au 31.12.2010	1 045	704	255	86

4.6.7.12 AUTRES CREANCES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Acomptes et avoirs non parvenus	247	211	10
Créances sur personnel et organismes sociaux	17	20	21
Créances et crédits d'impôts	1 242	-	1 883
Créances TVA	363	439	528
Débiteurs divers	135	193	41
Produits à recevoir	-	22	9
Total brut	2 004	885	2 492
Provision pour dépréciation	2	2	3
Total net	2 002	883	2 489

En novembre 2011, date de l'entrée du Groupe NoemaLife dans le capital de Medasys S.A, cette dernière a perdu le statut de PME communautaire permettant le remboursement anticipé de la créance du crédit d'impôt recherche (CIR). Néanmoins, les critères n'étant plus satisfaits depuis moins de deux ans, la créance du CIR de l'exercice 2011 a été remboursée le 30 juillet 2012.

Les nouvelles dispositions de la loi de finance a permis le classement de La créance de CIR au titre de l'exercice 2012 dans les actifs courants.

4.6.7.13 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Achats de prestations	126	105	104
Locations immobilières	107	111	83
Autres locations	71	81	76
Entretien et réparations	11	14	19
Assurances	13	27	11
Honoraires	5	5	-
Publicité commerciales et salons	23	8	10
Divers	15	12	14
Total	371	363	317

4.6.7.14 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Sicav monétaire	136	4 456	439
Disponibilités	1 291	2 171	1 633
Total	1 427	6 627	2 072

4.6.7.15 CAPITAUX PROPRES
4.6.7.15.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions hors conversion des BSA en actions dont le nombre s'établit à 10 390 au 31 décembre 2012.

L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a supprimé les dispositions relatives aux actions à droit de vote double.



4.6.7.15.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.6.7.15.3 DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.6.7.16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET POUR DEPRECIATIONS

€'000	31.12.10	31.12.11	Dotation	Reprise		Variation du taux de change	31.12.12
				utilisée	non utilisée		
Litiges Prud'homiaux	181	91	113	74			130
Litiges organismes sociaux	90	90		20			70
Litiges divers	53	83	87	37	47		86
Provisions pour risques et charges	324	264	200	131	47	0	286
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332	332					332
Dépréciation des immobilisat. Financières	9	10			4	<1>	5
Dépréciation des écarts d'acquisitions	4 354	2 161	37				2 198
Dépréciation des stocks et en-cours	70	75	92			<1>	166
Dépréciation des comptes clients	258	396	47		72	<7>	364
Dépréciation des autres créances	3	2					2
Provisions pour dépréciation	5 026	2 976	176	0	76	<9>	3 067
Total	5 350	3 240	376	131	123	<9>	3 353
Dotations et reprises d'exploitation			376	131	119		
Dotations et reprises financières					4		
			376	131	123		

Les provisions pour risques et charges sont de nature sociale à hauteur de 200 k€, et relatif à un litige client pour 86 k€.

La constatation en charge de 113 k€ relatif à aux litiges prud'homaux a donné lieu à la reprise d'une provision antérieurement constatée pour 74 k€.

La provision constituée en 2011 à hauteur de l'engagement du bail commercial contracté par la société fusionnée SBO Conseil pour 83 k€ a été reprise en totalité en 2012, la charge correspondante sur 2012 a été constatée pour 37 k€.

4.6.7.17 PROVISIONS POUR RETRAITE

€'000	31.12.10	31.12.11	Dotation	Reprise		Autres (1)	31.12.12
				utilisée	non utilisée		
Provisions pour retraite	707	758	57			147	962

(1) Le Groupe a adopté par anticipation la nouvelle norme IAS 19 – avantage du personnel. En conséquence, au 31.12.2012, l'écart actuariel de la provision pour indemnité de retraite a été reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres ».
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres ».
- le taux d'inflation retenu est de 2%,
- le taux d'actualisation 2012 est de 3,2%. Il était de 4,3% en 2011 et de 4,7 % en 2010.
- le taux de charges sociales a été porté à 45%.
- le coefficient de présentisme a également été revu en fonction du turn-over par classes d'âge.
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.



Variation Taux d'actualisation

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2012	962	<63>	69	7,17%
Exercice 2011	758	<47>	51	6,73%
Exercice 2010	707	<40>	44	6,22%

Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2012	962	69	7,17%	<63>
Exercice 2011	758	51	6,73%	<48>
Exercice 2010	707	45	6,36%	<41>

4.6.7.18 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Emprunts auprès d'établissements de crédit	490	1 584	1 617
Crédits spot	-	800	-
Dettes sur acquisition de sociétés	-	140	235
Autres dettes	84	374	702
Total	574	2 898	2 554

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012 cette ligne de crédits est classée en moins d'un an.

Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	173 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	270 k€	2,65%	1,35%	4,00%

La juste valeur des swaps au 31.12.2012 s'élève à -9 k€.

4.6.7.19 FOURNISSEURS A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Fournisseurs	-	118	-
Total	0	118	0

La dette fournisseurs de 118 k€ au 31.12.2011 correspondait à la part à plus d'un an de l'accord signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011. Elle est classée dans les passifs courants au 31.12.2012.

4.6.7.20 AUTRES DETTES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Organismes sociaux	-	152	-
Etat, TVA et autres taxes	636	774	-
Avances subventions	376	223	223
Avances et acomptes reçus	2 007	2 473	-
Charges à payer	-	5	26
Divers	-	626	-
Total	3 019	4 253	249

En 2011, la dette sociale de 152 k€ et la dette fiscale de 205 k€ comprise dans les 774 k€ correspondaient à la part à plus d'un an du plan d'apurement accordé le 28.09.2011 par la Commission des Chefs des Services Financiers. Elles ont été reclassées au passif courant.

La dette fiscale de 636 k€ est relative à la TVA sur les factures à établir, elle représentait 569 k€ en 2011.

Les avances et acomptes ont été versés par le client en 2011 dans le cadre du marché avec Picarsis.

La dette diverse de 2011 pour 626 K€, correspondant à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en cours d'appel dont la décision est attendue au cours du 2ème trimestre 2013, a été reclassée en passif courant au 31.12.2012.

4.6.7.21 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN


€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Emprunts auprès d'établissements de crédit	759	554	648
Dettes sur créances cédées en affacturage	420	3 207	3 314
Crédits spot	2 075	350	1 156
Soldes créditeurs de banques	-	3	-
Agios courus non échus	11	22	4
Dettes sur acquisition de sociétés	154	295	807
Autres dettes	328	318	146
Total	3 747	4 749	6 075

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients	2 496	4 270	3 776
Clients douteux	233	193	79
Créances cédées en affacturage	420	3 280	3 406
Factures à établir	9 998	2 245	1 524
Total brut	13 147	9 988	8 785
Provision pour dépréciation	186	152	69
Total net	12 961	9 836	8 716

En raison de la signature d'un nouvel avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés. En conséquence, seules les factures cédées en affacturage antérieurement à la date d'effet de l'avenant et non réglées à la date d'établissement des états financiers sont réintégrées au poste clients et au poste dettes financières.

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012, cette ligne de crédits est classée à moins d'un an.

4.6.7.22 FOURNISSEURS A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Fournisseurs	1 786	2 105	2 679
Effets à payer	71	62	27
Fournisseurs factures non parvenues	900	901	704
Total	2 757	3 068	3 410

4.6.7.23 AUTRES DETTES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Avances et acomptes reçus	691	621	53
Clients, avoirs à établir	341	24	97
Clients créditeurs	68	184	-
Personnel, rémunérations et charges dues	1 756	1 539	1 716
Organismes sociaux	2 592	2 578	2 430
Etat, TVA	2 495	1 450	2 326
Etat, IS	27	-	-
Etat, charges à payer	442	564	381
Avances subventions	291	309	631
Créditeurs divers	859	150	377
Total	9 562	7 419	8 011

Les avances et acomptes ont été versés par le client, en 2011 dans le cadre du marché avec Picarsis.

La part à moins d'un an du plan d'apurement accordé le 28.09.2011 par la Commission des Chefs des Services Financiers s'établit pour la dette sociale à 166 k€ comprise dans les 2 592 k€ et pour la dette fiscale à 222 k€ comprise dans les 2 495 k€.

La TVA sur les factures à établir comprise dans la dette fiscale de 2 495 k€ représente 1 624 k€.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable

Les créditeurs divers pour 859 k€ correspondent pour 626 K€, à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en cours d'appel dont la décision est attendue au cours du 2ème trimestre 2013.

4.6.7.24 ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES



(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	2 757	981	620	139	1 017
Dettes fiscales et sociales	7 948		1 794	386	5 768
Autres dettes	4 634	22	73	376	4 163
Total au 31.12.2012	15 339	1 003	2 487	901	10 948
Total au 31.12.2011	14 858	1 307	3 035	1 816	8 700
Total au 31.12.2010	11 670	1 543	4 509	1 398	4 220

4.6.7.25 INSTRUMENTS FINANCIERS

4.6.7.25.1 INDICATION DES NIVEAUX DE JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la norme IFRS 7, la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur répartie entre les différents niveaux se présente comme suit :

€'000

	§	au 31.12.2012	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1
ACTIF		2 544	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	2
PASSIF		4 321	

€'000

	§	au 31.12.2011	
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	1
ACTIF		7 313	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	2
PASSIF		7 647	

€'000

	§	au 31.12.2010	
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	676	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 072	1
ACTIF		2 748	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 554	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	6 075	2
PASSIF		8 629	



4.6.7.25.2 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIF FINANCIERS PAR CATEGORIES

Les actifs et passifs financiers répartis selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 se présentent comme ci-dessous :

€'000

	§		Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti
au 31.12.2012					
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	822	98	724
Créances à + d'un an	4.6.7.6	3 983	3 983		3 983
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	295		295
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 961	12 961		12 961
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 002	2 002		2 002
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1 427	1 427	0
ACTIF		21 490	21 490	1 525	19 965
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	574	9	565
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	3 019	3 019		3 019
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	3 747		3 747
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	2 757	2 757		2 757
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	9 562	9 562		9 562
PASSIF		19 659	19 659	9	19 650

€'000

	§				
au 31.12.2011					
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	686	136	550
Créances à + d'un an	4.6.7.6	5 063	5 063		5 063
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	9 836	9 836		9 836
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	883	883		883
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	6 627	6 627	0
ACTIF		23 095	23 095	6 763	16 332
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2 898	15	2 883
Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.19	118	118		118
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	4 253	4 253		4 253
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	4 749		4 749
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 068	3 068		3 068
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	7 419	7 419		7 419
PASSIF		22 505	22 505	15	22 490

€'000

	§				
au 31.12.2010					
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	676	676	121	555
Créances à + d'un an	4.6.7.6	2 725	2 725		2 725
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	8 716	8 716		8 716
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 489	2 489		2 489
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 072	2 072	2 072	0
ACTIF		16 678	16 678	2 193	14 485
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 554	2 554	21	2 533
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	249	249		249
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	6 075	6 075		6 075
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 410	3 410		3 410
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 011	8 011		8 011
PASSIF		20 299	20 299	21	20 278



4.6.7.26 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Maintenance	189	247	345
Matériel	-	1	2
Prestations	44	129	54
Licences	45	108	101
Total	278	485	502

4.6.8 DONNEES SOCIALES
4.6.8.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLES

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2012 s'est élevé à 371 034 € à comparer à 322 544 € en 2011 et à 750 667 € en 2010.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2012.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2012. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

4.6.8.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Mexys SA Belgique	au 31.12.12	au 31.12.11	au 31.12.10
Ingénieurs et cadres	160	21	2	1	184	185	197
Employés, techniciens et apprentis	21		10	9	40	40	57
Total	181	21	12	10	224	225	254

4.6.8.3 CHARGES DE PERSONNEL

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 320 k€ à comparer à 16 190 k€ en 2011 à périmètre constant. L'accroissement des charges de personnel résulte de l'augmentation de charges non récurrentes pour 267 k€ en 2012 consécutive aux départs de salariés contre 145 k€ en 2011.

4.6.8.3.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE (CF. TABLEAU CI-DESSUS)
4.6.9 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés. Elles concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2012	2011	2010
			<i>Du 29 juin 2010 au 31 décembre 2010</i>
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	178 244 €	162 153 €	80 000 €
Rémunération variable	58 220 €	40 000 €	
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	119 620 €	110 391 €	52 500 €
Rémunération variable	14 950 €	10 000 €	
Jean-Marie Lucani, Président du Directoire			
Rémunération fixe			105 001 €
Rémunération variable			117 375 €
Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur exécutif			
Rémunération perçue au titre du mandat			2 744 €
Rémunération fixe perçue au titre du contrat de travail			120 835 €
Rémunération variable liée au contrat de travail			32 500 €
Indemnités liées à la cessation du contrat de travail			239 712 €
Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance,			
Jetons de présence			9 600 €
Missions confiées par le Conseil de surveillance			30 000 €

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent dans ses comptes annuels sont énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Participations	12 690	12 710	14 596
Créances rattachées à des participations	4 041	3 921	4 559
Créances clients et comptes rattachés	272	639	219
Dettes rattachées à des participations	91	-	535
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202	153	832
Achats d'immobilisation		232	
Achats de marchandises	135	116	47
Achats et autres charges externes	295	398	1 445
Chiffre d'affaires	498	1 123	283
Produits financiers	7	628	19
Charges financières	1	176	14

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Créances financières	11		
Créances clients et comptes rattachés	51	365	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99		
Achats et autres charges externes	189		
Chiffre d'affaires	31	365	
Produits financiers	13		

- Les autres transactions

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Honoraires de Conseil	18	5	0

4.6.10 AUTRES INFORMATIONS

4.6.10.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.6.10.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	150	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mega-Bus (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/07/2012)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société RT Consulting (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2012)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mexys (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/05/2011)	-	-	150
Caution de la société Noemalife en garantie du crédit CT consenti par la BNP	925		
Total	1 075	450	600

A fin janvier 2013, l'engagement reçu pour la société SBO Conseil est échu et n'a pas été mis en jeu.



4.6.10.1.2 ENGAGEMENTS DONNES

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	-	630
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	201	374	403
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	-	-	385
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	160	-	-
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	135	-	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	71	338	601
Garantie en faveur de Hiroo Hamasaki, Président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	123	144	147
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	-	-	100
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agylis au titre d'un risque social	62	62	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	-
Total	898	1 064	2 366

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Montant des créances cédées en affacturage	3 376	3 146	2 960
Montant des créances cédées en dailly	925		
Total	4 301	3 146	2 960

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.6.10.1.3 ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat.

4.6.10.1.4 AUTRES PASSIFS EVENTUELS

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

4.6.11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours du premier trimestre 2013, les Hôpitaux du Bassin de Thau ont retenu la solution DxCare, permettant ainsi à Medasys de gagner des parts de marché en région Sud. Ce marché d'environ 1 million HT regroupe les Hôpitaux de Sète, Agde, Marseillan et Vias. Découpé en deux phases, le projet démarrera avec le déploiement de DxCare en mode big bang avec une mise en production prévue au cours du second semestre 2013.



4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Commissaire aux comptes
98, avenue de Villiers
75017 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux Actionnaires
MEDASYS
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



Principes comptables

- La note 4.6.2.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.
- La note 4.6.2.2.8 expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Les notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4 et 4.6.7.1 exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Daniel Fesson

Eric Thivind



**Comptes Annuels
Medasys S.A.**

2012

5. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

5.1 BILAN

€'000	au 31.12.2012			au 31.12.2011	au 31.12.2010
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	27 453	18 422	9 031	10 378	11 545
Immobilisations corporelles	989	955	34	59	95
Immobilisations financières	17 873	15 026	2 847	2 432	2 279
Total actif immobilisé	46 315	34 403	11 912	12 869	13 919
Stocks et en-cours	69	40	29	34	37
Clients et comptes rattachés	15 649	178	15 471	8 910	5 939
Autres créances	2 184	2	2 182	2 416	2 707
Disponibilités et valeurs mobilières	1 214	5	1 209	6 308	1 326
Total actif circulant	19 116	225	18 891	17 668	10 009
Comptes de régularisation et assimilés	339		339	305	260
Total de l'actif	65 770	34 628	31 142	30 842	24 188
PASSIF					
Capital			7 273	7 273	4 000
Primes d'émis., de fusion, d'apport			10 330	10 330	6 976
Réserve légale			727	322	322
Report à nouveau			<5 281>	<4 263>	2 802
Résultat en instance d'affectation				2 237	2 237
Résultat de l'exercice			<232>	<2 849>	<7 065>
Subvention d'investissements			773	626	1 144
Provisions règlementées			53	37	46
Total Capitaux propres			13 643	13 713	10 462
Avances conditionnées			167	167	167
Provisions pour risques et charges			223	266	291
Emprunts et dettes financières			2 916	2 806	3 352
Fournisseurs et comptes rattachés			2 771	2 754	3 289
Dettes fiscales et sociales			7 180	6 284	5 007
Autres dettes			3 943	4 293	1 105
Total Dettes			16 810	16 137	12 753
Compte de régularisation et assimilés			299	559	515
Total du passif			31 142	30 842	24 188

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



5.2 COMPTE DE RESULTAT

€'000	Exercice 2012			Exercice 2011		Exercice 2010		
	France	Export	Total					
Ventes de matériel	70	1	71	-	271	2%	478	4%
Production vendue de services	20 833	791	21 624	100%	16 051	98%	12 874	96%
Chiffre d'affaires	20 903	792	21 695	100%	16 322	100%	13 352	100%
Production immobilisée			3 216	15%	3 509	21%	4 165	31%
Subvention d'exploitation			20	-	203	1%	-	-
Reprises sur amort. et provisions			150	1%	10	-	5	-
Autre produits			1	-	-	-	-	-
Transferts de charges			17	-	170	1%	649	5%
Total des produits d'exploitation			25 099	116%	20 214	124%	18 171	136%
Achats consommés			206	1%	246	2%	374	3%
Autres achats et charges externes			6 868	32%	5 839	36%	5 543	42%
Impôts et taxes			622	3%	493	3%	376	3%
Charges de personnel			13 858	64%	13 602	83%	11 687	88%
Dotations aux amortissements et aux provisions			4 444	20%	4 222	26%	4 024	30%
Autres charges d'exploitation			30	-	-	-	78	1%
Total des charges d'exploitation			26 028	120%	24 402	150%	22 082	165%
Résultat d'exploitation			<929>	-4%	<4 188>	-26%	<3 911>	-29%
Autres intérêts et produits			22	-	630	4%	19	-
Reprises sur provisions et transfert de charges			113	1%	719	4%	17	-
Différences positives de change			6	-	9	-	5	-
Produits nets sur valeurs mobilières de placement			10	-	2	-	8	-
Total des produits financiers			151	1%	1 360	8%	49	0%
Intérêts et charges assimilées			173	1%	1 379	8%	187	1%
Différences négatives de change			10	-	13	-	4	-
Dotations aux amortissements et aux provisions			247	1%	277	2%	3 945	30%
Total des charges financières			430	2%	1 669	10%	4 136	31%
Résultat financier			<279>	-1%	<309>	-2%	<4 087>	-31%
Résultat courant avant impôts			<1 208>	-6%	<4 497>	-28%	<7 998>	-60%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			172	1%	1	-	56	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			115	1%	805	5%	201	2%
Reprises sur provisions et transferts de charges			95	-	157	1%	216	2%
Total des produits exceptionnels			382	1%	963	6%	473	3%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			145	1%	228	1%	981	7%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			255	1%	298	2%	221	2%
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			99	-	273	2%	101	1%
Total des charges exceptionnelles			499	2%	799	5%	1 303	10%
Résultat exceptionnel			<117>	-1%	164	1%	<830>	-7%
Impôt sur les bénéfices			1 093	5%	1 484	9%	1 763	13%
Résultat net			<232>	-1%	<2 849>	-17%	<7 065>	-53%

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



5.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 13 mars 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2013.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire

5.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Au cours du premier semestre 2012, le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier, après consultation, a retenu l'offre en mode SaaS (Software-as-a-Service) de Medasys. Ce contrat porte sur plus de 25 millions d'euros HT sur 10 ans. Le périmètre couvre, à la fois DxCare®, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également Dx Image avec l'imagerie. La solution de facturation et la gestion de laboratoires sont optionnelles.
- En octobre 2012, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy a également choisi la solution DxCare® pour la gestion du Dossier Patient dans le cadre d'un appel d'offres dont le montant est proche de 2,5 millions d'euros HT sur 5 ans. Avec la fusion entre CHU et la maternité régionale prévue en 2014, ce nouveau pôle sera constitué de 2000 lits, dont 200 en maternité.
- En décembre 2012, Medasys a remporté son premier marché significatif à l'export avec la signature d'un contrat de 1 345 k€ avec l'Etablissement Hospitalier Universitaire d'Oran, établissement clé en Algérie. Ce programme prévoit la mise en place d'un système d'information complet auprès de quatre services pilotes sur une période de 12 mois. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne.
- Medasys a signé, avec l'Agence Nationale pour la Recherche, la convention du projet RAVEL afin de permettre la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques et ainsi renforcer la qualité et la sécurisation des soins par une meilleure connaissance par les professionnels de l'état de santé des patients. Pour Medasys, le budget, financé à 45% par l'Agence Nationale de la Recherche, porte sur un montant de 521 k€ et permettra de conforter l'avance de son Système d'Information Clinique DxCare® en matière de concepts médicaux et de sémantique et de travailler avec les meilleurs laboratoires français pour mettre au point des outils toujours plus ergonomiques pour les professionnels de santé. Ce projet a démarré en janvier 2012 pour une durée de 3 ans.
- Medasys a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au titre des années 2009 et 2010. La proposition de rectification du 14 juin 2012, que nous avons acceptée, porte principalement sur un ajustement du taux de charges sociales retenu pour le calcul du crédit d'impôt recherche (CIR). L'impact de ce redressement s'établit à 43 289 € au titre de 2009 et à 70 082 € au titre de 2010. Conformément aux règles d'éligibilité des charges sociales retenues par le vérificateur pour les années contrôlées, le CIR 2011 a été diminué de 56 458 €.
- La filiale Belge, Medasys sprl, sans aucune activité depuis la cession de son fonds de commerce à Mexys SA, le 29 octobre 2009, a été dissoute le 23 août 2012.

5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement du comité de la réglementation comptable n°99-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2012.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Medasys S.A. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

5.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;



- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Fonds de commerce

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Ce poste comprend les fonds de commerce résultant :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

La dépréciation des fonds de commerce est de 2 175 k€.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

5.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans

5.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

5.3.2.4 ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

5.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattache à l'exercice suivant.



Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

5.3.2.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.10	31.12.11	Augmentation du capital	Frais imputés	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.12
Capital social	4 000	7 273						7 273
Prime d'émission	0	3 354						3 354
Prime de fusion	2 504	2 504						2 504
Prime d'apport	4 472	4 472						4 472
Réserve légale proprement dite	322	322			405			727
Report à nouveau	2 802	<4 263>			<1 017>		<1>	<5 281>
Résultat en instance d'affectation	2 237	2 237			<2 237>			0
Résultat de l'exercice	<7 065>	<2 849>			2 849	<232>		<232>
Subventions d'investissements	1 144	626					147	773
Provisions règlementées	46	37					16	53
Total	10 462	13 713	0	0	0	<232>	162	13 643

Le résultat en cours d'affectation de 2 237 k€ correspondant au résultat de l'exercice 2009 a été approuvé par l'Assemblée Générale du 03 mai 2012 et affecté à la réserve légale pour 405 k€ et au report à nouveau pour 1832 k€.

5.3.2.7 OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone euros, à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

5.3.2.8 CHIFFRE D'AFFAIRES

Biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

Licences

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)

Les produits d'exploitation générés par les contrats de vente ASP pendant la période « Run » sont comptabilisés en redevances au prorata temporis.

Prestations de services

La société adopte la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme.

Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois.

Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

€'000	Exercice 2012		Exercice 2011		Exercice 2010	
France	20 903	96,3%	15 028	92,1%	12 330	92,3%
Export	792	3,7%	1 294	7,9%	1 022	7,7%
Total	21 695	100%	16 322	100%	13 352	100%



5.3.2.9 AUTRES INFORMATIONS

Subventions d'investissements

Medasys S.A. bénéficie de quatre subventions d'investissement pour un montant total de 772 519 €. Elles concernent :

- un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 232 569 €,
- un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses, pour un montant de 142 525 €,
- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie pour 163 040 €,
- Le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques pour 234 385 €.

Ces subventions seront rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

Au titre de l'exercice 2012, les subventions à hauteur de 98 k€ ont été rapportés au résultat.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Engagements en matière de retraite

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres ».
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres ».
- le taux d'inflation retenu est de 2%,
- le taux d'actualisation 2012 est de 3,2%. Il était de 4,3% en 2011 et de 4,7 % en 2010.
- le taux de charges sociales a été porté à 45%.
- le coefficient de présentisme a également été revu en fonction du turn-over par classes d'âge.
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Au 31 décembre 2012, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient à 825k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

5.3.3 FACTEURS DE RISQUES

5.3.3.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1er janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Au 31 décembre 2012, Medasys S.A. a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation ainsi que les termes de l'accord de la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers).

5.3.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Medasys S.A. diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

5.3.3.3 RISQUE DE TAUX

La société dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, Medasys a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	173 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	270 k€	2,65%	1,35%	4,00%



5.3.3.4 RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, la société n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

5.3.3.5 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité de la société limite l'exposition au risque clients.

5.3.3.6 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels de Medasys, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

5.3.3.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, la société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique

5.3.3.8 RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les effets de la crise financière n'ont que peu affecté la société jusqu'à présent. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au retrait de la Banque Dexia, pourrait entraîner de fortes tensions sur la trésorerie de ces établissements.

5.3.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.3.4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

€'000	Dénomination des filiales et participations	% détention	Capitaux	Résultat	Avances	Dividende versé	Chiffre d'affaires 2 012	Valeur des titres détenus	
			propres avant résultat au 31.12.2012	de l'exercice 2012	consenties non remboursées			Brute	nette
Sociétés actives au 31.12.12									
	MEDASYS Ltd.								
	au capital de 36 000 000 JPY	100%	<76>	<411>	364	-	809	202	-
	MEGA-BUS SAS								
	au capital de 305 000 €	100%	245	70	<77>	-	2 234	944	944
	MEXYS SAS								
	au capital de 1 350 000 €	100%	482	82	198	-	1 531	1 672	311
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)								
	au capital de 9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	3 479	-	-	9 873	-
Société sortie du périmètre en 2012									
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS sprl (2)								
		-	-	-	-	-	-	-	-

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

(2) dissoute le 23 août 2012



5.3.5 NOTES SUR LE BILAN

5.3.5.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	01.01.12	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Frais de développement	17 793	3 216			21 009	17 793	14 052
Concessions et droits similaires	1 114	12	244		882	1 114	814
Fonds commercial	3 140				3 140	3 140	3 939
Autres immobilisations incorporelles	2 422				2 422	2 422	2 422
Total immobilisations incorporelles	24 469	3 228	244	0	27 453	24 469	21 227
Agencements, installations générales	224	2			226	224	201
Matériel de bureau et informatique, mobilier	751	13	1		763	751	717
Total immobilisations corporelles	975	15	1	0	989	975	918
Titres de participations	12 710		19		12 691	12 710	14 596
Créances rattachées aux participations	3 921	163	44		4 040	3 921	4 559
Valeurs mobilières de placement nanties		470	176		294		
Prêts	349	40			389	349	308
Dépôts et cautionnements	341	132	14		459	341	234
Total immobilisations financières	17 321	805	253	0	17 873	17 321	19 697
Total immobilisations brutes	42 765	4 048	498	0	46 315	42 765	41 842

En 2012, la cession de concessions et droits assimilés pour 244 k€ correspond à la sortie d'une licence destinée à un site client qui ne sera pas mis en production.

5.3.5.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	01.01.12	Dotations	Reprises	Autres	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Frais de développement	9 880	3 853			13 733	9 880	6 131
Concessions et droits similaires	669	41	26		684	669	611
Autres immobilisations incorporelles	1 405	425			1 830	1 405	1 048
Total immobilisations incorporelles	11 954	4 319	26	0	16 247	11 954	7 790
Agencements, installations générales	200	20			220	200	147
Matériel de bureau et informatique, mobilier	716	19			735	716	676
Total immobilisations corporelles	916	39	0	0	955	916	823
Total amortissements	12 870	4 358	26	0	17 202	12 870	8 613
Titres de participations	11 283		100		11 183	11 283	13 273
Créances rattachées aux participations	3 606	237			3 843	3 606	4 145
Total immobilisations financières	14 889	237	100	0	15 026	14 889	17 418
Fonds de commerce	2 137	38			2 175	2 137	1 892
Total immobilisations incorporelles	2 137	38	0	0	2 175	2 137	1 892
Total des provisions	17 026	275	100	0	17 201	17 026	19 310

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 38 k€ portant sa dépréciation à 623 k€ au 31.12.2012.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 798 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 425 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

5.3.5.3 STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences.



5.3.5.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients	1 638	3 238	2 032
Clients douteux	206	284	170
Factures à établir	13 805	5 631	3 885
Total brut	15 649	9 153	6 087
Provision pour dépréciation	178	243	148
Total net	15 471	8 910	5 939

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

5.3.5.5 AUTRES CREANCES

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Fournisseurs, avoirs non parvenus	13	3	9
Fournisseurs, avances et acomptes	210	178	
Créances sur personnel et organismes sociaux	3	7	4
Créances et crédits d'impôts	1 239	1 459	1 758
Etat, subvention	189	107	482
Créances TVA	355	409	423
Débiteurs divers	175	255	31
Total brut	2 184	2 418	2 707
Provision pour dépréciation	2	2	
Total net	2 182	2 416	2 707

5.3.5.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET AUTOCONTROLE

€'000	Solde au Bilan	Valeur de marché au 31.12.12	Provision pour dépréciation
SICAV et FCP	136	135	-
Autocontrôle	111	107	4
Total	247	242	4

Au 31 décembre 2012, Medasys S.A. détient 190 780 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 130 619 titres pour une valeur de 70 500 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2012, Medasys S.A. a acquis 337 593 actions à un cours moyen de 0,58 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 304 974 actions à un cours moyen de 0,60 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 18 k€ et un mali de cession de 17 k€. Au 31 décembre 2012, les 190 780 titres autodétenus représentent 0,75% du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2012. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 111 375 €. Les actions autodétenues représentent une valeur nominale de 54 582,16 €.

5.3.5.7 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Charges constatées d'avance				
	Loyers	176	190	153
	Sous-traitance	100	74	67
	Publicité et documentation	22	11	4
	Entretiens et réparations	11	14	18
	Assurances	6	5	4
	Divers	18	10	14
	sous-total	333	304	260
Ecart de conversion				
	Fournisseurs	-	1	-
	Clients	6	-	-
	sous-total	6	1	0
	Total	339	305	260



5.3.5.8 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions hors conversion des BSA en actions dont le nombre s'établit à 10 390 au 31 décembre 2012.

L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a supprimé les dispositions relatives aux actions à droit de vote double.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2012 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	11 440 213	44,98%	11 440 213	45,32%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,42%	1 633 000	6,47%
Management	722 859	2,84%	722 859	2,86%
Salariés	107 949	0,42%	107 949	0,43%
Sous-total	13 904 021	54,67%	13 904 021	55,08%
Turenne Capital	1 386 118	5,45%	1 386 118	5,49%
Hitachi Medical Corp. (1)	1 130 843	4,45%	1 130 843	4,48%
Public	8 821 956	34,69%	8 821 956	34,95%
Actions propres détenues par Medasys	190 780	0,75%		
Total	25 433 718	100,00%	25 242 938	100,00%

(1) Le 16 janvier 2013, Hitachi Medical Corp. a informé Medasys de la cession de l'intégralité de sa participation au capital de Medasys.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2012.

5.3.5.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DEPRECIATIONS

€'000	01.01.12	Dotations	Reprises		31.12.12	31.12.11	31.12.10
			utilisées	non utilisées			
Amortissements dérogatoires	38	15			53	38	46
Provisions règlementées	38	15	0	0	53	38	46
Provisions pour pertes de change	2	6	2		6	2	0
Provisions pour litiges	264	132	131	48	217	264	291
Provisions pour risques et charges	266	138	133	48	223	266	291
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 137	38			2 175	2 137	1 892
Dépréciation des immobilisations financières	14 889	237	81	19	15 026	14 889	17 419
Dépréciation des stocks de marchandises	40				40	40	40
Dépréciation des comptes clients	243			65	178	243	148
Dépréciation des autres débiteurs	2				2	2	
Dépréciation des actions d'autocontrôle	12	5	11		6	12	0
Provisions pour dépréciation	17 323	280	92	84	17 427	17 323	19 499
Total	17 627	433	225	132	17 703	17 627	19 836
Dotations et reprises d'exploitation		87	37	112			
Dotations et reprises financières		247	94	19			
Dotations et reprises exceptionnelles		99	94	1			
		433	225	132			

Les provisions pour litiges sont de nature sociale à hauteur de 130 k€, et relatives à un litige client pour 87 k€.

La provision pour charges de 84 k€ constituée en 2011 et relative à l'engagement du bail commercial contracté par la société SBO Conseil fusionnée le 30.12.2011 a été entièrement reprise en 2012. La reprise de provision se décompose en 37 k€ comprise dans les 131 k€ pour la partie utilisée et en 48 k€ pour la partie non utilisée.

Concernant les immobilisations financières, la dotation de 237 k€ correspond à la dépréciation des créances détenues sur Medasys Japon et à la reprise pour 81 k€ concerne les titres de Mexys.

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 38 k€ portant sa dépréciation à 623 k€ au 31.12.2012.

5.3.5.10 AVANCES CONDITIONNEES

Oséo Innovation a versé en 2010, un acompte de 167 K€ au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€.



5.3.5.11 CREANCES ET DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.12	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.11	31.12.10
	Créances rattachées à des participations	4 041	461	3 580	3 921	4 559
	Prêts	388		388	348	308
	Autres immobilisations financières	459	83	376	341	234
	Acomptes versés sur commandes	210	210	0	178	
	Clients litigieux	206		206	284	170
	Autres créances clients	15 443	11 506	3 937	8 869	5 916
	Organismes sociaux	3	3	0	7	4
	Etat, impot sociétés	1 240	1 240	0	1 459	1 758
	Etat, TVA	355	355	0	409	423
	Etat, Subvention	188		188	107	482
	Débiteurs divers	188	92	96	258	40
	Charges constatées d'avance	333	333	0	304	260
	Total	23 054	14 283	8 771	16 485	14 154
	Prêts accordés en cours d'exercice	40			40	64
	Remboursements obtenus en cours d'exercice					8

€'000	Nature des dettes	31.12.12	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.11	31.12.10
	Soldes bancaires créditeurs	1 728	1 728	-	806	806
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	1 079	790	289	1 969	2 012
	Depôts et cautionnements reçus	31	31	-	31	19
	Fournisseurs	2 771	2 771	-	2 753	3 289
	Clients, acomptes reçus sur commandes	2 593	585	2 008	2 987	43
	Clients créditeurs	67	67	-		
	Clients, avoirs à établir	328	328	-		11
	Etat, TVA	2 951	2 315	636	2 023	1 822
	Autres impôts et taxes	453	453	-	585	287
	Personnel	1 589	1 589	-	1 338	1 213
	Organismes sociaux	2 187	2 187	-	2 338	1 685
	Groupe et associés	129	129	-	22	563
	Créditeurs divers	902	902	-	1 284	1 003
	Produits constatés d'avance	140	140	-	354	333
	Total	16 948	14 015	2 933	16 490	13 086
	Emprunts souscrits dans l'exercice	925			180	260
	Emprunts remboursés dans l'exercice	879			226	559

5.3.5.12 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Clients, factures à établir	13 805	5 631	3 885
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	13	7	9
	Débiteurs divers, produits à recevoir	-	19	3
	Total	13 818	5 657	3 897

€'000	Charges à payer	31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	10	21	18
	Fournisseurs, factures non parvenues	859	848	594
	Personnel	1 482	1 222	1 024
	Organismes sociaux	875	692	632
	Etat	418	534	287
	Associés	52	22	48
	Charges diverses	-	-	11
	Clients avoirs à établir	328	-	-
	Total	4 024	3 339	2 614



5.3.5.13 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés	31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Produits constatés d'avance			
	Maintenance	51	117	196
	Matériel		1	2
	Prestations	44	129	54
	Logiciel	45	107	81
	sous-total	140	354	333
	Ecart de conversion			
	Créances rattachées aux participation	159	201	181
	Clients	-	4	1
	sous-total	159	205	182
	Total	299	559	515

5.3.6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.3.6.1 PRODUCTION IMMOBILISEE

		31.12.12	31.12.11	31.12.10
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	2 989	3 250	3 211
	Charges externes	227	259	945
		3 216	3 509	4 156
Livraisons à soi-même	Immobilisations corporelles			9
	Total	3 216	3 509	4 165

5.3.6.2 TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Remboursement d'assurances	13	4	-
	Indemnités Fongécif	-	9	-
	Avantage en nature sur salaires	4	7	-
	Frais de personnel liés à des litiges	-	150	617
	Frais d'acquisition des titres des filiales	-	-	30
	Divers	-	-	2
	Total	17	170	649

5.3.6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp. et incorp.	4 357	4 221	3 942
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	247	264	3 892
	Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-	82
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	16	29	24
	Dotations aux prov. pour dép. des immo. incorporelles	38	245	-
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation	-	12	-
	Dotations aux provisions pour risques et charges	132	2	130
	Total	4 790	4 773	8 070



5.3.6.4 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Produits d'intérêts financiers	22	22	19
	Revenus de titres de participation de Noesis	-	606	-
	Produits sur cessions de valeurs mobilières	10	2	8
	Différences positives de change	6	9	5
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	12	-	-
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	100	-	-
	Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales	-	666	-
	Reprises de provisions pour perte de changes	1	-	17
	Reprises de provisions pour risques	-	53	-
	Divers	-	2	-
	Total	151	1 360	49

Les reprises de provision pour dépréciation des titres de filiales qui s'élevaient à 100 k€ correspondent pour 81 k€ à Mexys et pour 19 k€ à la filiale Medasys Belgique dissoute le 23 août 2012.

En 2011, la dépréciation de 500 k€ liée à la créance détenue sur Mexys a été reprise consécutivement à la souscription par Medasys SA, le 28.09.2011, à l'augmentation de capital de Mexys par incorporation de la créance du même montant.

En 2011, la dépréciation totale de la créance détenue sur Medasys Belgique qui s'élevait à 166 k€ a été reprise suite à l'abandon de créance réalisée par Medasys SA envers sa filiale Belge.

€'000	Charges financières	31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Intérêts et charges assimilées	173	327	187
	Différences négatives de change	10	13	4
	Abandon de créances au profit de la filiale Medasys Belgique	-	166	-
	Mali de fusion	-	885	-
	Dotations aux provisions pour risques	6	2	53
	Dotations pour dépréciation des actions propres	4	12	-
	Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales	237	264	3 892
	Total	430	1 669	4 136

En 2011, les intérêts financiers comprenaient 163 k€ d'intérêts sur dettes commerciales non récurrents dont 53 k€ avaient fait l'objet d'une reprise de provision.

Le mali de fusion de 2011 concernait la société SBO Conseil pour 499 k€ et la société RT Consulting pour 386 k€.

La provision pour dépréciation des titres et créances constatée en 2012 pour 237 k€, concerne Medasys Japon, elle était relative à Mexys pour 17 k€ et Medasys Japon pour 247 k€ en 2011.

5.3.6.5 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Autres régularisations des comptes de tiers	25	-	56
	Indemnité compensatrice suite à un litige fournisseur	141	-	-
	Quote part de subvention virée au résultat	98	45	-
	Produits s/cessions d'immobilisations corp.et incorp.	-	-	182
	Produits de cession des titres de participation cédés	-	755	-
	Bonif de cession des actions propres	18	5	19
	Reprise de provisions des amortissements dérogatoires	-	37	-
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	95	120	216
	Divers	5	1	-
	Total	382	963	473

En 2011, le produit de cession des titres de 755 k€ concerne la société Noesis.



€'000	Charges exceptionnelles	31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Pénalités sur marché		-	151
	Pénalités et majorations	3	74	81
	Autres régularisations comptes de tiers	7	4	20
	Frais de personnel	104	150	729
	Frais liés aux litiges en cours	31	-	-
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	219	-	181
	Valeur comptable des titres de participation cédés	19	259	-
	Mali de cession des actions propres	17	39	40
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	16	28	24
	Dotations aux provisions pour dépréciation	38	245	-
	Dotations aux provisions pour risques	45	-	77
	Total	499	799	1 303

Les frais de personnel à hauteur de 104 k€ correspondent à la charge d'un litige prud'homal pour 83 k€.

En 2011, la valeur comptable des titres pour 259 k€ est relative à la cession de la société Noesis.

L'impairment test réalisé au 31.12.2012 sur le fond de commerce ISS-Santé SA a conduit à constater une perte de valeur de 38 k€, elle représentait 245 k€ en 2011.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées pour 219 k€ correspond à la sortie d'une licence destinée à un site client qui ne sera pas mis en production.

5.3.6.6 AUTRES INFORMATIONS

5.3.6.6.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
Participations non cotées		
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	36 000	-
Mega-Bus (France)	20 000	944
Mexys SA (Belgique)	26 500	564
sous-total		1 508
Actions propres cotées		
Actions Medasys SA	60 161	34
Autres formes de participation		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	130 619	73
Total		1 615

5.3.6.6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.6.6.2.1 Engagements reçus

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	150	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mega-Bus (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/07/2012)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société RT Consulting (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2012)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mexys (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/05/2011)	-	-	150
Caution de la société Noemalife en garantie du crédit CT consenti par la BNP	925		
Total	1 075	450	600

A fin janvier 2013, l'engagement reçu pour la société SBO Conseil est échu et n'a pas été mis en jeu.



5.3.6.6.2 Engagements donnés

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de SBO Conseil en garantie de l'emprunt Banque Populaire		-	630
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	201	374	403
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	-	-	385
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	158	-	-
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	135	-	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	71	338	601
Garantie en faveur de Hiroo Hamasaki, Président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	123	144	147
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agilis au titre d'un risque social	62	62	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	-
Cautions données pour le compte de BlueMega Technology		-	100
Engagements en matière de retraite	825	652	542
Total	1 721	1 716	2 908

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs.

Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

5.3.6.6.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres actuels du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat.

5.3.6.6.4 Créances clients cédées

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Montant des créances cédées en affacturage	3 724	3 146	2 960
Montant des marchés donnés en garantie	925		
Total	4 649	3 146	2 960

5.3.6.6.5 Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

5.3.6.6.6 Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer
Matériel de bureau et informatique	923	450	324	248	92	340
Matériel de transport	118	53	27	13	-	13
Total	1 041	503	351	261	92	353

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrés pour ces biens, s'ils avaient été acquis s'élèveraient respectivement à 139 k€ et à 382 k€.

5.3.6.6.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

5.3.6.6.3.1 Suivi des déficits reportables

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Déficits ordinaires reportables	12 868	11 693	6 447



5.3.6.6.3 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 093 428 k€ résulte du crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2012 pour 1263 k€ diminué de 170 k€ correspondant à la rectification fiscale des créances de crédit d'impôt recherche de 2009 à 2011.

5.3.6.6.4 CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'ÉMISSION DES BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a décidé de l'attribution et de l'émission des BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nombre de BSA émis :	6 355 832 BSA 1 6 355 832 BSA 2 12 711 664 BSA 3 Ces BSA ont été émis gratuitement sur la base des soldes d'actionnaires du 20 décembre 2011, à raison de, respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues.
Cotation des BSA	Les BSA sont cotés depuis le 17 janvier 2012 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existe des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3.
Droit à souscription d'actions nouvelles	Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.
Prix d'exercice des BSA	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA	1 622 262,05 euros.
Période d'exercice des BSA	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission.
Jouissance des BSA	Jouissance courante.
Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN : FR0000052623).
Garantie	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Le nombre de BSA exercé au 31 décembre 2012 est de 103 390 bons représentant 10 390 actions.

L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

5.3.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent dans ses comptes annuels sont énumérées ci-dessous.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Participations	12 690	12 710	14 596
Créances rattachées à des participations	4 041	3 921	4 559
Créances clients et comptes rattachés	272	639	219
Dettes rattachées à des participations	91	-	535
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202	153	832
Achats d'immobilisation		232	
Achats de marchandises	135	116	47
Achats et autres charges externes	295	398	1 445
Chiffre d'affaires	498	1 123	283
Produits financiers	7	628	19
Charges financières	1	176	14

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).



€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Créances financières	11		
Créances clients et comptes rattachés	51	365	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99		
Achats et autres charges externes	189		
Chiffre d'affaires	31	365	
Produits financiers	13		

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction explicités au paragraphe

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2012	2011	2010
			<i>Du 29 juin 2010 au 31 décembre 2010</i>
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	178 244 €	162 153 €	80 000 €
Rémunération variable	58 220 €	40 000 €	
Jean-Paul Boulter, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	119 620 €	110 391 €	52 500 €
Rémunération variable	14 950 €	10 000 €	
Jean-Marie Lucani, Président du Directoire			
Rémunération fixe			105 001 €
Rémunération variable			117 375 €
Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur exécutif			
Rémunération perçue au titre du mandat			2 744 €
Rémunération fixe perçue au titre du contrat de travail			120 835 €
Rémunération variable liée au contrat de travail			32 500 €
Indemnités liées à la cessation du contrat de travail			239 712 €
Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance,			
Jetons de présence			9 600 €
Missions confiées par le Conseil de surveillance			30 000 €

- Les autres transactions

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Honoraires de Conseil	18	5	0

5.3.6.8 DONNEES SOCIALES

5.3.6.8.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2012 s'est élevé à 371 034 € à comparer à 322 544 € en 2011 et à 750 667 € en 2010.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2012.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2012. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

5.3.6.8.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Ingénieurs et cadres	160	160	132
Employés, techniciens et apprentis	21	20	15
Total	181	180	147



5.3.6.8.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

€'000	Sfeco & Fiducia Audit			PricewaterhouseCoopers			Deloitte & Ass.		
	Montant			Montant					
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	49	72	49	72	89	0	0	34	61
Total	49	72	49	72	89	0	0	34	61

5.3.6.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours du premier trimestre 2013, les Hôpitaux du Bassin de Thau ont retenu la solution DxCare, permettant ainsi à Medasys de gagner des parts de marché en région Sud. Ce marché d'environ 1 million HT regroupe les Hôpitaux de Sète, Agde, Marseillan et Vias. Découpé en deux phases, le projet démarrera avec le déploiement de DxCare en mode big bang avec une mise en production prévue au cours du second semestre 2013.

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Commissaire aux comptes
98, avenue de Villiers
75017 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux Actionnaires
MEDASYS
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 5.3.2.1 et 5.3.2.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

La note 5.3.2.8 expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Daniel Fesson

Eric Thivind



5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Commissaire aux comptes
98, avenue de Villiers
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)**

Aux Actionnaires
MEDASYS
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225.58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.



Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société MEGABUS INTERNATIONAL

Convention d'assistance

Nature et objet:

Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale MEGABUS INTERNATIONAL, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives.

Modalités:

Cette convention a pris effet le 1^{er} octobre 2010 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2010 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 18 000 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés, au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, et compte tenu d'une franchise initiale, se sont élevés à un montant de 216 000 €.

Convention de trésorerie

Nature et objet:

Par acte signé en date du 28 juillet 2009, votre société a conclu avec sa filiale MEGABUS INTERNATIONAL une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités:

Cette convention a pris effet le 17 juin 2009 ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est de 4 %.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 980 € pour l'exercice 2012.

Conventions de sous-location

Immeuble EXPLORER et Immeuble MERCURY

Nature et objet:

Par actes signés en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale :

- une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 237 m², situé dans l'immeuble occupé par MEDASYS,



- une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 205 m², sis Parc Technologique de Saint Aubin, Route de l'Orme – 91193 Gif-sur-Yvette.

Modalités:

Ces conventions sont consenties pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} octobre 2010, moyennant un loyer de base annuel respectif de 31 200 € et 22 200 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 se sont élevés à un montant de 73 051 € au titre des loyers et charges incluses.

Avec la société MEXYS***Convention de trésorerie*****Nature et objet :**

Par acte signé en date du 30 septembre 2008, votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités :

Cette convention a une durée d'un an renouvelable. Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois plus 1,75 % depuis le 1^{er} juillet 2010.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2012 se sont élevés à un montant de 5 333 €.

Avec la société AGILE GREEN DEVELOPMENT***Convention d'accompagnement*****Nature et objet:**

Votre société a signé, avec la société AGILE GREEN DEVELOPMENT, un bon de commande en vue de l'accompagnement par cette dernière de votre société dans le cadre de la mise en œuvre de la norme ISO 14 001.

Modalités:

Ce bon de commande a été signé moyennant un coût forfaitaire de 20 000 € HT.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2012 se sont élevées à 18 258 €.

Avec la société NOMALIFE***Convention de trésorerie*****Nature et objet:**

Par acte signé en date du 23 décembre 2011, votre société a conclu, avec la société NOEMALIFE, une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.



Modalités: Cette convention a pris effet au jour de sa signature ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois plus 1,5 %.

Les charges et produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 54 € et 11 430 €.

Avec la société MEDASYS Ltd

Convention de prêt

Nature et objet : Le 21 mars 2009, votre société a accordé à sa filiale japonaise un prêt de 8 500 000 yen afin d'assurer son développement.

Modalités : Ce prêt est remboursable trimestriellement, à compter du 31 mars 2011, sur la base de 30 % du résultat net de l'exercice. Le taux de rémunération est de 1,5 % l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 1 198 € pour l'exercice 2012.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Daniel Fesson

Eric Thivind



5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlednext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Le Code Middlednext est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlednext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- En matière d'évaluation du Conseil
Les dispositions relatives à l'évaluation du Conseil n'ont pas encore été mises en application compte tenu de la nomination récente des membres du Conseil.
- En matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil
L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil n'a pas encore été effectuée. Toutefois, le règlement intérieur est en cours de rédaction. Il devrait être adopté durant l'exercice 2013.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de surveillance de la société lors de la séance du 13 mars 2013 et transmis aux commissaires aux comptes.

I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est constitué de Monsieur Frédéric Vaillant, Président, de Madame Cristina Signifredi, de Messieurs Jean-Paul Boulier, Marco Budini et Andrea Grandi. Ce dernier ayant remplacé M. Alberto Fioritti, pour la durée de son mandat restant à courir, qui a démissionné le 18 octobre 2012 pour des raisons professionnelles.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2012, le Directoire s'est réuni quatre fois, le 8 mars 2012, le 30 juillet 2012, le 25 septembre 2012 et le 27 novembre 2012.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 70%.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y ont effectivement participé.

1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Francesco Serra ;
- Monsieur Paolo Toth ;
- Monsieur Pierre Serafino.

Messieurs Francesco Serra, Andrea Corbani et Paolo Toth ont la nationalité Italienne. Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse. Monsieur Pierre Serafino a la nationalité française.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants:

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein une femme (20%) et quatre hommes.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 2.11 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2012 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2012, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 9 mars, le 22 mai, le 30 juillet et 18 octobre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 80 % au cours de l'exercice 2011.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :



- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2012 et des comptes semestriels ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
- Examen et validation du budget 2012 et du business plan à trois ans,
- Autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de Commerce,
- Nomination d'un membre du Directoire en remplacement d'un membre démissionnaire,
- Analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie,

1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

- Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance.

En 2012, il s'est réuni une fois le 22 mai. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

- Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions de direction générale qu'ils occupent respectivement dans NoemaLife, maison-mère de Medasys et dans un groupe international côté. Par ailleurs Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) De l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2012, le comité s'est réuni deux fois, le 9 mars et le 30 juillet.

Au cours de 2012, le comité a effectué les travaux suivants :

- Suivi du contrôle légal des comptes,
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité,

Le taux de participation à ce comité est de 100 %

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, le directeur financier, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

- Comité de direction

Un comité de direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de chacune des « business unit », Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de NoemaLife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO9001 :2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités de direction exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.



Au cours de l'exercice 2012, trois audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Le processus de management conception infrastructure, le processus support, le processus ventes achats ressources humaines. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment l'évaluation des fournisseurs et la satisfaction des clients vis-à-vis des achats effectués auprès de sous-traitants.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

La société a procédé en 2004 à une refonte complète du manuel de procédures comptables afin de renforcer la séparation des fonctions, adapter les procédures de reporting à la nouvelle organisation par Business Unit et formaliser certains contrôles de prévention et de détection liés notamment à notre procédure de clôture.

III) DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe de jetons de présence de 30.000 € par an.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et du temps qu'ils consacrent à leur fonction

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent à 70% minimum sur des objectifs quantitatifs reposant sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisés que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les objectifs qualitatifs sont arrêtés annuellement en fonction de la réalisation d'événements clairement définis, mais ne sont pas rendus pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

Dans sa séance du 13 mars 2013, le Conseil de surveillance de la société Medasys a entériné l'engagement pris Noemalife le 19 juillet 2011 en faveur de certains membres du directoire concernant la fixation d'une indemnité de cessation de fonctions de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Noemalife s'est engagé à verser une indemnité de cessation de fonction pour une durée de trois années à compter du 11 novembre 2011 (Date du Closing) dans le cas d'une révocation de leur fonction sauf en cas de faute grave ou lourde ou cas d'incapacité physique ou mentale. Cette indemnité est égale à une année de rémunération, primes incluses. Conformément aux articles L.225-42-1 et R.225-34-1 du Code de Commerce, le versement de cette indemnité doit être subordonné à des conditions de performance. Le Conseil de surveillance a décidé que cette indemnité sera versée en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- La croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- Le résultat net de l'exercice précédent le départ est positif;
- La moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

L'engagement ainsi autorisé sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, en faisant l'objet d'une résolution spécifique pour chacun des bénéficiaires.

IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce;(ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

V) ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire en 2.11.

La Présidente du Conseil de surveillance

Florence Hofmann
Le 13 mars 2013



5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Commissaire aux comptes
98, avenue de Villiers
75017 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux Actionnaires
MEDASYS
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;



- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Daniel Fesson

Eric Thivind

